

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
17 septembre 2011
Lausanne, Suisse**

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT ouvre la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Il souligne le soutien du CIO qui a permis de tenir la réunion à Lausanne. Il remercie également le CIO pour les locaux dans ses bureaux principaux, et pour le dîner de réception tenu la veille, où les membres du Comité exécutif et de la direction de l'AMA étaient conviés. Il saluait ce soutien et croyait que le fait que le Comité exécutif tienne sa réunion ailleurs était une bonne initiative. L'AMA devait étendre sa portée et échanger avec ses groupes membres. L'occasion était idéale. Il souhaitait la bienvenue aux membres du Comité exécutif, particulièrement au nouveau ministre du Nigeria, M. Suleiman. Il était convaincu que ce dernier apprécierait la réunion et était heureux de collaborer avec lui dans un proche avenir. Il ajoute que le Japon avait un nouveau ministre. Celui-ci se joindrait aux autres membres du Comité exécutif plus tard en matinée. D'ici là, M. Yamaguchi représentait le ministre. Il le saluait aussi. Il dit que tous les membres étaient présents à l'exception de M. Fetisov qui n'avait pu se présenter à cause de l'écrasement d'avion où avait péri une des équipes de la KHL. Il ajoute que M. Fetisov était président de la ligue de cette équipe. La Russie recevait un grand nombre de demandes à l'heure actuelle; on y préparait également les funérailles des joueurs.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'examiner la question de la divulgation des conflits d'intérêts. Tous les membres avaient soumis leurs documents écrits à l'AMA. Il devait toutefois demander s'ils avaient de nouvelles informations à soumettre à cet égard depuis ce temps. Il demandait si les membres souhaitaient divulguer des conflits d'intérêts. La réponse étant non, il dit qu'il poursuivrait.

Les membres suivants assistent à la réunion : l'Honorable John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Yamaguchi, représentant M. Tenzo Okumura, ministre chargé du Sport, Japon; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Yusuf Suleiman, ministre du Sport, Nigeria; M. Bill Rowe, représentant M. Mark Arbib, ministre du Sport, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; Dr Schamasch, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. MacAdam, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada, M. Patrick Ward, directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Rob Koehler, directeur, Éducation; Dr Alan Vernec, directeur médical; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique.

Les observateurs suivants ont signé la liste de présences : Javier Odriozola, Andrew Ryan, Françoise Dagouret, Liene Kozlovska, Hiroshi Furuta, Naoki Himiya, Kaori Hoshi, Ichiro Kono, Shin Asakawa et Christian Thill.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 14 mai 2011 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif tenue le 14 mai 2011 à Montréal, et leur demande s'il pouvait approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions. Il leur demande également si certaines questions abordées lors de la dernière réunion n'avaient pas été portées à son attention.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 14 mai 2011 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit aux membres que son rapport de septembre était toujours plus volumineux en septembre, parce qu'il renfermait les rapports des différents directeurs. Il comptait faire un survol des principaux points.

Le premier point concernait l'UNESCO. Il dit que 160 pays avaient ratifié la Convention de l'UNESCO. Seuls 32 pays étaient non-signataires. Trois pays étaient en voie de ratifier. Les pays non-signataires étaient surtout des petits pays ou des états qui vivaient des conflits trop importants, faisant ainsi en sorte que l'antidopage n'était pas prioritaire à l'heure actuelle. Il ajoute que la Conférence des parties de l'UNESCO se tiendrait à Paris le 14 novembre. M. Lissavetzky était président de cette conférence. Il était heureux d'y participer. Le président y donnerait un discours et une présentation. Il avait hâte de connaître les développements de l'UNESCO, qui fournirait un rapport de conformité de son traité. L'AMA devrait donc collaborer avec l'UNESCO afin de s'assurer que le public comprenne bien que ce rapport de conformité en vertu de son traité différerait du rapport de conformité au Code mondial antidopage de l'AMA. Il voulait s'assurer qu'il n'y avait pas de confusion ou de problème à cet égard. Le seul autre point touchant l'UNESCO était le rapport tant attendu sur la législation en matière de trafic et de distribution de substances interdites. L'UNESCO et l'AMA prévoyaient que ce rapport serait présenté à la Conférence des parties à Paris.

Concernant Interpol, il dit qu'il ne savait toujours pas si le mandat de M. Holz serait reconduit, mais croyait que les choses auguraient bien à cet égard. L'Assemblée générale d'Interpol se tiendrait au Vietnam à la fin d'octobre, et l'AMA y serait représentée par un nouveau membre de l'équipe, Jack Robertson, chef des enquêtes, qui avait travaillé à la DEA aux États-Unis. M. Robertson avait déjà entamé ses travaux, il veillait à ce que l'AMA récolte et transmette des preuves aux responsables de la gestion des résultats de façon optimale et professionnelle.

Il dit que l'AMA avait signé une entente de principe avec l'Organisation mondiale des douanes. Ce document avait été présenté aux membres en mai. Il leur dit que s'ils souhaitaient le consulter, il en avait une copie en main. À l'heure actuelle, l'AMA organisait des rencontres avec l'OMD à Bruxelles. La première réunion se tiendrait en octobre; on y discuterait des aspects pratiques de l'entente.

Il dit qu'il ne commenterait pas chacun des rapports des départements. Les directeurs respectifs le feraient plus tard. Il y avait une liste d'affaires juridiques classées ou en cours. Il ne comptait pas aborder ces causes, mais souhaitait rappeler aux membres que l'AMA poursuivait ses discussions avec le TAS. Les commentaires soumis par les

membres précédemment avaient été partagés avec le TAS. Le TAS révisait ses règles et avait préparé et distribué un nouveau plan stratégique qui proposait des changements. Le TAS avait demandé à l'AMA de soumettre ses commentaires, chose que l'AMA avait faite. Le Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS), organisme responsable des règles du tribunal, organiserait une réunion en octobre. Il dit qu'il aurait plus de détails sur les changements potentiels sous peu.

Il dit qu'il y avait une courte note sur les comités de travail. L'échéance pour soumettre les nominations était fixée au 14 octobre. Il rappelait aux membres que l'AMA devait recevoir les nominations, et des informations sur les candidats, par écrit; ce processus ne pouvait pas se faire verbalement. Les groupes de travail étaient constitués en alternance; le tiers des membres de ces groupes devait être remplacé ou réélu. Il attendait les nominations avec empressement.

Il dit que le développement des ONAD dans cinq pays importants progressait. Il laisserait au ministre nigérian le soin de donner un compte rendu sur les progrès dans ce pays. L'AMA suivait de près la situation de la Russie et du Brésil et continuait de fournir son soutien. Une équipe spéciale mandatée par le Comité exécutif et formée de représentants du CIO et de l'AMA, soit le Dr Schamasch et M. Andersen, était responsable de ce projet. L'équipe poursuivait ses activités, et ce, tant que tout n'était pas en place. Aucune ONAD n'était en place et aucune loi n'avait encore été adoptée au Brésil. Le nouveau gouvernement avait déterminé que les choses avançaient du côté de l'ONAD, mais que le président du Brésil devait poser certains gestes pour faire avancer le dossier. Il pouvait toutefois dire aux membres que le plan initial de l'agence prévoyait 92 employés et que ce nombre avait été revu pour des raisons économiques. Ce nombre était passé à 48. Une fois la question de la législation réglée, l'agence pourrait être mise en place d'ici la fin de l'année. Toutefois, il y avait toujours un risque sérieux que le Brésil demeure dans une position de non-conformité. En Turquie, le gouvernement de Turquie n'avait entrepris aucune démarche pour établir une ONAD. Le CNO avait pris la responsabilité de le faire et les choses avançaient bien de ce côté-là. L'Inde était à l'étape où on pouvait retirer ce pays de la liste de l'AMA. Dans les mois à venir, l'AMA chercherait à remplacer l'Inde par un autre grand pays qui pourrait bénéficier de son soutien.

Les membres pouvaient prendre note des rapports des directeurs des départements Communication, Éducation et Médical. Il ajoute que Génération Franc Jeu avait reçu le deuxième prix dans le cadre d'une compétition très prestigieuse et que l'AMA s'était mesurée à des entreprises de haute technologie. Les membres pouvaient être très fiers du travail réalisé par les directeurs.

Il dit que l'AMA avait participé aux Jeux panafricains. Le ministre du Nigeria en dirait plus à cet égard plus tard. L'événement en général, le programme de sensibilisation des sportifs et les efforts de M. Swigelaar et de son équipe sur le plan exécutif avaient été couronnés de succès.

L'AMA se préparait pour les Jeux panaméricains. Des équipes de sensibilisation et des Observateurs indépendants se rendraient à Guadalajara. L'AMA s'assurait que le gouvernement mexicain puisse fournir des garanties sur la qualité des aliments donnés aux sportifs prenant part à cet événement.

Un symposium sur l'éducation se tiendrait à Johannesburg en novembre. Il dit que les membres seraient heureux d'apprendre que le symposium affichait complet. L'AMA pouvait accepter deux ou trois inscriptions de plus, mais pas davantage, ce qui en disait long sur l'intérêt des pays africains à cet égard.

Le rapport médical faisait mention de la politique du sans aiguille. Il rappelait que cette politique ne touchait pas le dopage ou l'antidopage, elle touchait l'aspect médical. Il ne fallait pas confondre les deux, mais l'initiative méritait d'être saluée. Il voulait

s'assurer qu'il n'y avait pas de confusion. Ce mandat ne relevait pas de l'AMA, mais de la Commission médicale.

Il ajoute que les membres recevraient un compte rendu détaillé sur le Passeport biologique de l'Athlète en novembre. Il y aurait possiblement des changements aux Lignes directrices en janvier, mais il s'agissait de changements liés à la gestion des résultats. Il n'y aurait pas de changements techniques avant 2012.

Il poursuit en disant qu'il savait que la question d'ADAMS intéressait beaucoup les membres. On avait demandé à la direction de respecter la date de lancement du nouveau module sur la localisation en novembre. Il dit que l'AMA respecterait cette échéance et que les choses allaient bon train à ce chapitre. Il y avait eu des tests, et d'autres améliorations à ADAMS étaient en cours. Il dit qu'il serait heureux de répondre aux questions des membres à cet égard.

Les membres pouvaient prendre note des rapports des directeurs régionaux. Il répondrait aux questions au moment opportun. Il dit qu'il y aurait une réunion des directeurs régionaux à la fin de septembre dans les bureaux de l'AMA au Japon.

Une réunion conjointe organisée par le CIO, l'ASOIF et l'AMA -invitant toutes les FI de sports olympiques d'été - avait eu lieu dans les bureaux du CIO le jeudi précédent. Les intervenants du milieu de l'antidopage des FI avaient participé à la réunion; les discussions, portant essentiellement sur les règles et procédures pour les Jeux de Londres, avaient porté fruits. Il remerciait M. Ryan, le Dr Schamasch et M. Thill pour l'organisation de la réunion. Ceci prouvait que la collaboration et les partenariats portaient fruits.

Il dit que M. Donzé avait rencontré un groupe de l'ASOIF, chargé de la recherche entreprise. On avait discuté de différents points à cet égard. On s'était entendus pour collaborer au cours des six prochains mois ou pour améliorer les recommandations respectives. Certains points abordés la veille pouvaient être améliorés ou développés dans les semaines à venir. Il les remerciait d'avoir organisé un tel événement, présidé par M. McQuaid.

Du côté de la direction, l'AMA prévoyait engager un nouvel expert scientifique, et ce, afin de soutenir l'une des activités les plus importantes de l'AMA, soit l'accréditation, la réaccréditation, l'audit et la supervision des laboratoires. L'AMA devait embaucher une personne de plus dans ce domaine. Il dit que cette personne, dont les tâches seront concentrées sur les laboratoires, travaillerait avec l'équipe Science. Il avait soulevé un point à la réunion de mai, soit d'avoir deux fois plus d'échantillons en double aveugle et de faire des évaluations plus minutieuses des laboratoires afin de s'assurer qu'ils maintiennent des normes élevées de qualité; tous les sportifs et toutes les organisations antidopage s'attendaient à de telles normes. Il avait déjà mentionné que Jack Robertson s'était joint à l'équipe. Celui-ci offrirait un soutien important aux équipes juridiques et scientifiques. M. Robertson accompagnerait l'AMA en Europe en octobre, afin de rencontrer les organismes d'enquête nationaux et internationaux. Il fournirait un rapport plus détaillé en novembre.

Dans la section « Autres sujets » de son rapport, certains points méritaient d'être abordés, selon lui. Le premier touchait les coûts de messagerie. Les intervenants impliqués dans les programmes de contrôle réalisaient que d'importantes sommes de ces programmes étaient rattachées au transport des échantillons du lieu d'un événement ou de prélèvement jusqu'au laboratoire. Il dit qu'il avait entamé des discussions avec DHL pour voir s'il pouvait y avoir un contrat général qui serait avantageux pour chaque organisation antidopage, à savoir une remise sur la quantité. La direction de l'AMA poursuivrait les discussions à moins d'avis contraire des membres. Il fournirait plus de détails à cet égard à la fin de l'année 2011 ou au début de 2012. L'AMA était confrontée à un problème, à savoir que plusieurs organisations antidopage avaient signé des ententes avec différents services de messagerie; il faudrait revoir ces ententes avant que

ces organisations antidopage puissent prendre part à une nouvelle entente. En outre, certaines organisations antidopage avaient des ententes de commandites avec des compagnies de messagerie. L'AMA devrait également se pencher là-dessus. L'AMA continuait ses efforts en ce sens, à la demande de plusieurs membres, afin de trouver des moyens de réduire les coûts de prélèvement d'échantillons. Il invitait les membres à se prononcer à ce sujet.

Le deuxième point concernait le projet des formulaires électroniques. Il était grand temps que l'AMA change ses habitudes désuètes de produire des formulaires en trois copies et copies carbonées. Ses enfants ignoraient ce qu'était le carbone. Au cours des six à neuf derniers mois, l'AMA s'était penchée sur le formulaire électronique. Un rapport à ce sujet était joint en annexe. Il croyait que c'était la formule à adopter. Toutefois, la direction sollicitait les commentaires des membres quant à la manière de procéder, à la gestion et au financement. Le rapport indiquait que si l'AMA travaillait avec IBM, les coûts initiaux avoisineraient le million de dollars – mais tout le monde savait qu'on pouvait prévoir le double. Il croyait que le projet en valait la peine, mais qu'il fallait d'abord que les membres en discutent. La direction de l'AMA acceptait l'idée de gérer le projet, mais souhaitait savoir comment les bénéficiaires (surtout des organisations antidopage) pouvaient contribuer. Il invitait les membres à se prononcer à ce sujet. Il ajoute que la direction ferait d'autres calculs et fournirait plus d'informations en novembre. Il dit qu'il serait heureux de diriger ce projet. Il ajoute que certaines organisations évaluaient déjà cette possibilité; l'AMA ne souhaitait surtout pas se retrouver avec deux systèmes de formulaires électroniques différents, recréant ainsi les problèmes éprouvés avec ADAMS. Cela serait vraiment regrettable. Il savait que le iPad était aussi une option à considérer dans le cadre d'un tel projet. L'AMA évaluerait cette option et verrait si on pouvait consulter IBM et Apple afin de choisir le meilleur système.

Le point sur les ligues majeures dans son rapport était assez succinct. D'autres réunions se tiendraient avec celles-ci dans les semaines à venir. L'AMA avait eu beaucoup de discussions avec la NFL (football) et avait fourni des informations sur l'hGH à la NFL et aux associations de joueurs. L'AMA s'attendait à ce que la NFL introduise les analyses à l'hGH dans son programme, mais elle ne l'avait pas encore fait. Malheureusement, l'AMA était en quelque sorte le souffre-douleur dans cette histoire, parce que les associations de joueurs se servaient de l'AMA comme raison pour ne pas agir en ce sens. Il trouvait la situation déplorable. L'AMA avait fourni toutes les informations et recherches nécessaires; il n'y avait aucune raison d'affirmer le contraire. Il dit qu'on avait détecté un cas positif d'hGH dans la ligue majeure de baseball, laquelle effectuait des analyses à l'hGH. Il dit que la NBA était en grève. L'AMA avait communiqué avec M. Baumann et la FIBA au sujet de sa relation avec le basketball et continuerait de discuter avec les responsables du basketball une fois la grève terminée, qui, prévoyait-on, devrait prendre fin avant le début de la saison. L'AMA avait eu des discussions fructueuses avec la LNH et rencontrerait ses responsables avant le début de la saison de hockey; la LNH souhaitait réaliser certains projets en collaboration avec l'AMA, notamment des projets touchant le Code ou certains aspects du Code.

Concernant les statistiques, il dit qu'il souhaitait traiter ce point séparément, après son rapport. Ceci permettrait au Comité exécutif de soulever des points qui devaient être discutés.

Il poursuit en disant que tous avaient reçu une correspondance au sujet de Shady Rat et précise qu'il n'y avait pas vraiment de développements dans cette affaire, outre le fait qu'il n'y avait pas de menace réelle pour l'AMA et les 72 autres organisations internationales mentionnées dans le rapport, y compris le CIO et les gouvernements de plusieurs membres autour de la table. Il apporte des précisions en disant qu'il ne semblait pas y avoir eu de transfert de données des suites de cette intrusion dans l'un des ordinateurs de l'AMA. L'ordinateur problématique avait été utilisé par des stagiaires de passage à l'AMA; on l'avait peu utilisé et aucune information n'avait été volée. On

avait d'abord cru que le système ADAMS avait été touché, mais ce n'était pas le cas. L'AMA avait travaillé de concert avec la compagnie informatique qui avait rapporté l'intrusion. Celle-ci n'avait fourni aucune nouvelle information voulant qu'il y ait eu d'autres dommages. L'affaire était maintenant close.

Il continuait de faire en sorte que les réunions de l'AMA se tiennent à l'extérieur de Montréal de temps à autre. L'AMA avait reçu une invitation du CIP afin de tenir sa réunion du Comité exécutif le lundi 10 septembre 2012, soit la veille des cérémonies de clôture des Jeux paralympiques de Londres. Les membres seraient également invités à assister aux cérémonies, à l'invitation de Sir Philip Craven. La réunion se tiendrait au Guild Hall à Londres, un emplacement de choix semblable à celui de Stockholm. Les préparatifs et la planification étaient en cours. Cette réunion n'engendrerait pas de coûts additionnels et permettrait à l'AMA de collaborer avec l'un de ses principaux partenaires.

Il mentionne l'Afrique du Sud. Lors du Congrès du CIO à Durban, il avait rencontré les gens de l'ONAD. Ils avaient parlé des contrôles auprès des mineurs, notamment dans les écoles secondaires ou les collèges. À titre d'exemple, il dit que certains jeunes joueurs de rugby en étaient presque au point de signer des contrats professionnels et que les sportifs se disputaient ces contrats. L'ONAD réalisait des contrôles auprès de ces joueurs; en outre, quatre joueurs avaient subi des contrôles positifs aux stéroïdes lors d'un récent tournoi. L'ONAD avait des mesures en place pour de tels contrôles, mais avait soulevé deux questions : L'AMA tolérerait-elle ces gestes? Cela devait-il se faire en vertu du Code? À la première question, l'AMA avait répondu qu'il ne s'agissait pas d'une question pour l'AMA; la question revenait à l'ONAD. En réponse à la deuxième question, l'AMA avait répondu qu'il s'agissait d'une question liée au Code. Dans ce cas-ci, le Code prévalait en matière de gestion des résultats. Les personnes impliquées lui avaient demandé de présenter la question au Comité exécutif afin de recueillir des suggestions à cet égard, notamment le fait de traiter les cas de mineurs différemment ou dans le cadre de programmes de niveaux inférieurs. Cela pourrait être abordé dans le cadre de la révision du Code. Il souhaitait présenter ce point aux membres, comme il s'était engagé à le faire.

Il dit que deux événements importants se préparaient : la révision du Code et un Symposium international pour l'industrie pharmaceutique. Concernant la révision du Code, il dit que les membres recevraient des lettres après la réunion de novembre pour prendre part à la première phase de consultation. Quant au symposium, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, le gouvernement français et l'AMA, il se tiendrait à Paris le 10 février 2012. Cette réunion serait très importante et fournirait des occasions de consolider les liens avec l'industrie pharmaceutique. L'événement permettrait en outre de discuter des moyens de consolider ces liens en matière de lutte contre le dopage dans le sport.

Il dit que son rapport faisait brièvement mention du projet sur la base de données sur les médicaments, projet que l'AMA avait décidé de ne pas poursuivre. Le projet avait été poursuivi ailleurs. Il existait en Suisse une application Apple, disponible en français et en allemand, et le groupe dirigé par l'ASADA et l'UKAID faisait des progrès. Tous deux procédaient comme l'AMA l'avait anticipé. D'un point de vue de la transmission d'informations aux sportifs, la base de données était en place et pourrait fournir des informations aux sportifs sans engagement financier additionnel de l'AMA.

Il dit que son rapport avait été rédigé il y avait plus de trois semaines et que d'autres événements non mentionnés dans celui-ci étaient survenus depuis. Il souhaitait fournir une mise à jour aux membres. Les deux premiers points concernaient les laboratoires. À la réunion des directeurs de laboratoires de Dresde en février, il avait mentionné que l'AMA était préoccupée par le fait que plusieurs organisations antidopage avaient des contrats avec des laboratoires et demandaient des analyses sélectives. Il ne savait pas ce que cela signifiait ou quelles substances interdites n'étaient pas analysées. L'AMA les avait donc informés qu'elle exigerait des copies de ces contrats. La demande avait été

faite quelques semaines après; ils devaient soumettre ces informations avant la fin d'août. Il dit qu'il avait reçu une lettre de l'Association mondiale des scientifiques de l'antidopage (*World Association of Antidoping Scientists - WAADS*), l'organisme auquel tous les directeurs de laboratoires étaient membres, stipulant que de telles informations ne seraient pas rendues disponibles pour des raisons de confidentialité. Il avait demandé que les renseignements confidentiels soient retranchés de ces informations. Les aspects financiers ne l'intéressaient pas, il souhaitait simplement en savoir plus sur la manière dont les laboratoires analysaient les échantillons. L'AMA n'atteignait pas ses objectifs, si les méthodes différaient d'un sport à l'autre ou d'un pays à l'autre. On lui avait dit que l'AMA ne recevait pas de telles informations, et que si l'AMA voulait superviser adéquatement les laboratoires en matière d'accréditation et de réaccréditation, il lui fallait ces données. Il proposait donc d'ajouter une clause dans le Standard international pour les laboratoires, voulant que la transmission de ces informations devienne conditionnelle au processus d'accréditation. Si les membres étaient d'accord, l'AMA apporterait une autre modification au SIL. Si ce changement était fait, l'AMA reporterait à novembre l'approbation du SIL, et ce, afin que toutes les modifications se fassent du même coup. Le fait que l'AMA doive approuver un changement en septembre, puis un autre en novembre pouvait, selon lui, importuner les gens.

Il parle d'un deuxième point touchant les laboratoires. Le chef des enquêtes avait informé l'AMA qu'elle devrait avoir le droit de retirer des échantillons d'un laboratoire pour les apporter dans un autre laboratoire afin de vérifier les cas de fraude, entre autres. L'AMA n'avait pas ce pouvoir en vertu du SIL actuel. Il avait fait une proposition, approuvée d'emblée par l'équipe, que cet aspect du programme d'audit ou du processus d'accréditation soit intégré au SIL. Ainsi, si l'AMA décidait d'inclure la clause mentionnée précédemment en plus de celle-ci, le report de l'approbation du SIL à novembre était d'autant plus justifié. Il recommandait donc que ces deux clauses soient intégrées au SIL. La direction ferait cette recommandation au début de la semaine prochaine; les consultations et les discussions se tiendraient en novembre.

Il dit aux membres que le laboratoire de Prague était fermé. Le gouvernement tchèque n'avait pas donné le même appui financier que dans le passé au programme antidopage en République tchèque. Le laboratoire ne pouvait donc pas poursuivre ses activités sans un tel financement. À la fin de juin, l'AMA avait reçu une lettre du directeur du laboratoire lui signifiant que le laboratoire cesserait ses activités. Il savait aussi que le laboratoire de Grèce était menacé de fermeture en raison du financement limité. Le programme de conformité ou le rapport de M. Andersen indiquait que la Grèce ne disposait d'aucun programme antidopage. Aucune ONAD n'était établie ni ne recevait de financement. En d'autres mots, aucune activité ne se déroulait en Grèce. Il s'agissait donc d'un deuxième laboratoire menacé de fermeture.

Autre point concernant les laboratoires : depuis la dernière réunion, le TAS avait rendu sa décision au sujet du laboratoire de Malaisie. Le rapport de décision était très étoffé. Il dit qu'il en avait une copie et que les membres pouvaient le consulter. Essentiellement, la décision sur 68 pages admettait le processus adopté par l'AMA, le groupe d'experts Laboratoires et le Comité de discipline, et endossé par le Comité exécutif. On avait beaucoup critiqué les façons de faire du laboratoire; la révocation de l'accréditation du laboratoire avait été admise par le TAS. Le comité avait passé un ou deux commentaires et il souhaitait en faire part aux membres. À la fin du document de décision, on stipulait ceci « ... Selon le comité, le système antidopage entier présuppose que, et ne peut être efficace, que si les laboratoires accrédités par l'AMA opèrent en conformité avec le Standard international pour les laboratoires et avec leurs procédures d'exploitation standardisées. La crédibilité du système exige également que les laboratoires opèrent de la sorte. Tout doute soulevé au sujet d'un laboratoire pourrait compromettre le système tout entier. Le comité confirme donc la révocation de l'accréditation du centre par l'AMA. Le comité ajouterait par ailleurs que l'AMA pourrait, dans les limites permises par le cadre de réglementation, évaluer la possibilité d'aider le

centre, au moyen de mentorat ou de supervision, à présenter une demande de réaccréditation pertinente. Une telle demande pourrait accélérer le processus. » Le DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que l'AMA n'avait pas reçu de demande de la Malaisie, mais s'attendait à en recevoir une. Tant que l'AMA ne recevrait pas cette demande, on ne pouvait pas la présenter aux membres. L'AMA le ferait dès qu'elle recevrait la demande. La situation était la même avec le laboratoire en Turquie. L'AMA croyait qu'il ferait une demande accélérée de réaccréditation. Un autre aspect soulevé dans la décision était que l'AMA devait changer les règles pour le comité de discipline. Dans ce cas particulier, un membre du comité avait fait partie du groupe d'experts Laboratoires, groupe qui s'était déjà penché sur la question; le TAS avait déclaré que cette situation était inappropriée et qu'un membre ne pouvait faire partie de deux comités. L'AMA avait donc intégré une nouvelle phrase dans les règles disciplinaires. Cette phrase ne nécessitait pas l'approbation du Comité exécutif, car il s'agissait d'une question pour la direction. Elle stipulait qu'aucun membre du groupe d'experts Laboratoires évaluant les questions d'accréditation d'un laboratoire ne pouvait faire partie d'un comité de discipline qui pourrait avoir autorité subséquente. Ce changement relativement simple avait été apporté immédiatement.

Il poursuit en disant que l'ANADO avait fait faillite. On connaissait maintenant l'étendue de cette faillite. Les dettes de l'ANADO s'élevaient à 1,345 million de dollars. C'était supérieur à ce qu'on avait dévoilé à l'AMA. Les données initiales de 100 000 \$ étaient passées à 300 000 \$ puis à 1,4 M \$. L'ANADO disposait de suffisamment d'argent pour rembourser 0,35 par dollar. Parmi les créanciers, on comptait plusieurs ONAD, ce qui touchait tout le monde autour de cette table, ainsi que plusieurs laboratoires et des ORAD, ce que l'AMA trouvait très regrettable, puisque les ORAD n'avaient pas beaucoup de ressources. Il dit que l'AMA n'y pouvait rien, mais qu'il devait soumettre cette information aux membres. Il ne souhaitait faire aucun autre commentaire à ce sujet; c'était très regrettable, mais il fallait aller de l'avant. Toutefois, l'AMA disposait d'un groupe d'ONAD et espérait qu'une nouvelle organisation voit le jour. Il souhaitait que cette dernière n'entreprene pas de projets commerciaux démesurés, mais qu'elle s'engage dans des activités de lobbying et de défense d'une manière qui profiterait au mouvement antidopage. Il parlait régulièrement aux parties intéressées à former une telle organisation. Lorsqu'elles seraient prêtes à aller de l'avant, il en informerait les membres. Il est probable qu'elles solliciteraient le même type de financement que SportAccord. Il ne souhaitait pas en dire plus à ce sujet avant qu'une demande officielle ne soit faite. Il tiendrait les membres au courant des développements.

Il dit que l'IAAF, en collaboration avec l'AMA, avait réalisé un projet de recherche à Daegu où tous les sportifs avaient subi des contrôles sanguins. Ces contrôles feraient l'objet d'une recherche qui serait réalisée dans le laboratoire de Lausanne. Il y avait également eu un deuxième projet de recherche réalisé avec l'IAAF sur la prévalence du dopage. Il s'agissait encore là d'un projet de recherche. Ces deux projets produiraient des résultats qui ne seraient pas disponibles avant plusieurs mois. Il tenait à informer les membres qu'ils étaient réalisés en vertu d'une entente signée et financée dans le cadre du budget de recherche de l'AMA.

Il rappelle aux membres que le livre de Tom Murray était un cadeau pour souligner les dix ans de l'AMA. La publication se ferait comme convenu, vraisemblablement vers la fin de l'année. Il espérait que M. Murray pourrait venir en parler à la réunion du Conseil de fondation en novembre.

Il parle d'un point se rapportant à l'ORAD de l'Europe de l'Est. Cette ORAD englobait plusieurs pays de l'Europe de l'Est, dont la Russie, le Bélarus et l'Ukraine, qui devraient tous, selon lui, disposer de programmes nationaux antidopage. Il ne s'agissait pas de pays sans sportifs, ressources et population. Ils devraient tous avoir un programme national puisqu'ils étaient très bien représentés sur le plan sportif. Il parle ensuite d'une situation où la Russie avait déclaré qu'elle voulait accueillir une ORAD à Moscou. Il ne

croyait pas que cela était indiqué, parce que les ORAD étaient habituellement établies dans les petits pays. À la réunion en Géorgie, il en ferait part à cette ORAD. La Géorgie avait offert de mettre en place une ORAD, et il était d'avis que c'était l'endroit tout indiqué pour le faire. L'AMA avait échangé des correspondances au cours des dernières semaines, expliquant que c'était la politique et la façon de procéder avec ces organismes. Si les plus grands pays souhaitaient s'impliquer, ils pourraient le faire en offrant de la formation, des ressources financières ou humaines, mais pas en établissant eux-mêmes une ORAD. Ce n'était tout simplement pas indiqué. À titre de comparaison, c'était comme si on disait que le Canada pouvait faire partie de l'ORAD des Caraïbes. C'était tout à fait absurde. D'un autre côté, le Canada pouvait aider l'ORAD des Caraïbes, ce que le pays faisait en offrant du financement ou de la formation. C'est ce à quoi il s'attendait en Europe de l'Est.

Il rappelle aux membres qu'il souhaitait aborder le point des statistiques séparément plus tard.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit qu'il était très heureux, en tant que vice-président de l'AMA et membre du CIO, de voir cette réunion du Comité exécutif se tenir dans les bureaux du CIO à Lausanne. Il remerciait l'AMA d'avoir accepté l'invitation de la Suisse. Le CIO voyait là une marque de collaboration entre le Mouvement olympique et l'AMA. Il dit qu'il avait remis à chaque membre un petit livre inspiré d'un livre publié en 2008 dans son pays, la Suède, mais qui avait été mis à jour et publié en Grande-Bretagne plus tôt cette année.

Il souhaitait apporter une précision importante au rapport du directeur général. Elle touchait une référence que le directeur général avait faite en page 10 sur le Congrès du CIO à Durban et une référence en page 13 (point 8). Il ne s'agissait pas d'un congrès, mais d'une session. Un congrès avait eu lieu en 1993 à Paris et un autre, en 2003 à Copenhague. Un congrès ne se tenait que rarement et il ne savait pas quand aurait lieu le prochain.

Quant aux questions de son rapport, il souhaitait faire quelques commentaires, le premier étant lié au Passeport biologique de l'Athlète. Il était important que M. Vernec et lui restent en contact à ce sujet; ils ne voudraient pas voir de changements trop drastiques avant les Jeux olympiques de Londres. Il dit comprendre qu'il y aurait peu de changements outre de légères modifications en matière de gestion des résultats. Il s'attendait à ce qu'on annonce les mêmes changements en novembre. Il resterait en contact avec M. Vernec à ce sujet.

Il souhaitait formuler un autre commentaire sur la mission des Observateurs indépendants. Le point figurait dans le rapport, même si on en avait peu parlé. La nouvelle formule mise en place à Vancouver avait porté fruits. C'était une initiative de la direction de l'AMA d'adopter une approche de style « audit » plutôt qu'une approche avec un rapport volumineux contenant toutes les observations. La collaboration avait été bonne aux Jeux. Lors de réunions quotidiennes, les correctifs proposés par l'équipe des Observateurs indépendants avaient été pris en compte par le CIO. Il dit qu'il recommanderait vivement l'adoption d'une telle approche aux prochains Jeux olympiques. En outre, cela impliquait que l'équipe en mission pouvait être réduite. D'un point de vue de la réduction des coûts, la direction de l'AMA pouvait déjà évaluer le nombre de participants et la composition de l'équipe des Observateurs indépendants en tenant compte de cet aspect financier.

Il dit que le directeur général avait sollicité des commentaires au sujet des laboratoires et de l'information demandée par les laboratoires. Il était d'accord avec le fait que l'information aurait dû être disponible. S'il subsistait des questions d'ordre légal, elles devaient être intégrées au standard international. Il n'avait pas tout à fait saisi le deuxième problème, mais comprenait que cela reviendrait sur le tapis lorsque le Comité exécutif réviserait le standard international.

M. SULEIMAN remercie le président pour son accueil. Il assistait à la réunion du Comité exécutif pour la première fois. Il rapporte que son pays avait fait des avancées importantes au niveau des activités antidopage, et ce, même si le Nigéria n'était pas entièrement conforme. Les autorités avaient récemment nommé et mis en place un comité national antidopage, formé de membres du CNO nigérian et de membres du secteur privé. Ils faisaient des efforts importants pour accélérer le processus de conformité tout en faisant avancer la question des législations auprès de l'Assemblée nationale. Le climat politique était instable depuis janvier 2010, le président avait été malade et injoignable pendant près de quatre mois. Ceci avait occasionné des tensions politiques au sein du pays. Le président était décédé en avril 2010. Il rassure les membres en leur disant que la situation était revenue à la normale. Le nouveau président du Nigéria lui avait demandé de présenter à nouveau le projet de loi national sur l'antidopage afin de mettre en place une agence antidopage au Nigéria. Dans l'intervalle, un comité national antidopage avait été formé et mandaté d'agir à titre d'agence nationale antidopage jusqu'à ce qu'une décision soit prise à cet égard. Il avait demandé que les structures en Afrique du Sud servent de point de référence pour l'agence au Nigéria. Concernant la conformité, il dit que les autorités feraient le nécessaire à cet égard. Il remerciait l'AMA, surtout le bureau régional en Afrique du Sud, pour sa collaboration. M. Swigelaar avait été d'un très grand soutien et il tenait à remercier l'AMA.

Il dit qu'il avait assisté à l'ouverture des Jeux panafricains et avait vu l'équipe de sensibilisation de l'AMA à l'œuvre à Maputo. Il avait été heureux de voir les installations uniques de l'AMA. Il avait également été impressionné par le nombre de sportifs sur place. En fait, lorsqu'il était arrivé sur les lieux, il avait vu une longue file d'attente composée de sportifs qui voulaient prendre part aux jeux et quiz de l'AMA, gagner des prix et s'amuser sur un terrain de soccer. L'énergie était très positive. Il remerciait l'AMA d'avoir déployé une équipe de sensibilisation aux Jeux. L'expérience était bénéfique et montrait aux sportifs l'importance de jouer franc-jeu. Il dit que la clôture des Jeux était le lendemain. Il dit que l'équipe avait donné des conseils et du soutien en matière de contrôles, alors que les représentants de l'AMA avaient fourni aux sportifs et à leur personnel de soutien des informations d'une manière divertissante et interactive.

Concernant les activités en Afrique, il dit que le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), qui organisait habituellement les Jeux panafricains, fermerait officiellement dans quelques mois. Les autorités avaient présenté une nouvelle structure sportive pour l'Afrique et avaient convoqué une réunion des ministres le 17 octobre en Éthiopie (Addis Abeba). Il ajoute qu'il était président de la Conférence des ministres du Sport de l'Union africaine, ce qui lui donnait l'opportunité de transmettre toutes les informations touchant l'AMA, surtout celles sur la nomination et les représentants de l'Afrique membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il fournirait un rapport plus détaillé à cet égard au Comité exécutif et au Conseil de fondation en novembre. Il remerciait les membres de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer et souhaitait que cette collaboration fructueuse entre l'AMA, le Nigéria et l'Afrique se poursuive.

LE DR SCHAMASCH remercie le directeur général pour son rapport détaillé. Il avait mentionné une réunion qui s'était tenue récemment. Il souhaitait ajouter M. Donzé à la liste. Celui-ci avait largement contribué à la réunion et il le remerciait pour son apport. Concernant ADAMS, on l'avait informé qu'ADAMS avait une fonction permettant d'éliminer certaines des données sur la localisation afin d'être pleinement conforme aux Standards sur la protection des renseignements personnels. Il voulait des informations à cet égard. Quant au processus de formulaires électroniques mentionné plus tôt, il approuvait l'implantation et le développement d'une telle procédure. Cependant, comme le directeur général l'avait lui-même dit, il souhaiterait voir une première phase de coordination afin de vérifier ce qui se faisait et afin d'éviter que les organisations travaillent de façon isolée. Au moment de la création d'ADAMS, on avait agi de la sorte et développé certains systèmes séparément. Pour ce type de nouvelle technologie, l'AMA

devrait développer une liste de vérification non limitative renfermant des critères avec lesquels les parties concernées pourraient travailler. Elles pourraient dès lors prendre part à l'exercice. Il ajoute que les problèmes avec iPad avaient été mentionnés. Il savait ce qu'Apple faisait partout dans le monde, mais il existait d'autres systèmes et d'autres tablettes. Au moment d'évaluer un nouveau système ou une nouvelle technologie, on devrait créer une liste de vérification afin que les autres entreprises puissent se manifester. On pourrait ensuite comparer entre eux les différents systèmes. Le directeur général avait aussi parlé du Brésil et il le remerciait d'avoir parlé des efforts conjoints de l'AMA et du CIO. Il avait pris note des propositions du ministre pour le plan, voulant que l'on fournisse du financement pour les 48 postes. Selon lui, cela devait se concrétiser le plus tôt possible. Il dit qu'un statut de non-conformité en novembre serait problématique et projeterait une image négative. Il prenait note des propositions du ministre et dit qu'il restait encore deux mois avant que les propositions se concrétisent.

M. MACADAM remercie M. Howman pour son rapport détaillé. Concernant la Convention de l'UNESCO, il dit que le président canadien de la Commission antidopage pour les Amériques encourageait les pays non signataires du continent à ratifier la Convention. Il savait aussi que le bureau régional de l'AMA en Amérique latine faisait des efforts à ce niveau. Il était très satisfait du nombre de projets financés par le fonds volontaire; ce nombre avait augmenté par rapport aux années passées. Il dit qu'il appuyait le projet du PBA de même que la recommandation qu'un plus grand nombre d'organisations antidopage implantent ce programme pour améliorer leurs programmes locaux. Concernant le service de messagerie DHL, il dit qu'il sera heureux d'en savoir plus à ce sujet cet automne. Si le projet était fructueux, il y aurait peut-être d'autres aspects communs (comme l'équipement, etc.) qui pourraient être coordonnés par l'AMA. Par rapport au projet de formulaires électroniques, il aussi réalisait qu'une quantité importante d'arbres était détruite pour la réunion en cours. Il voulait s'assurer que l'AMA soupèse le pour et le contre et tienne compte des coûts d'implantation d'un tel système avant de prendre une décision. Il était curieux de voir les prochains rapports à ce sujet. Concernant les contrôles auprès des jeunes sportifs, il dit qu'au Canada, les jeunes sportifs subissaient des contrôles; l'aspect important était de veiller à ce que les contrôles soient jumelés d'activités de sensibilisation. De toute évidence, on devait appliquer le Code, mais comme il s'agissait de contrôles auprès de jeunes sportifs, la dimension d'éducation était d'autant plus importante. Concernant la révision du Code, il dit que plusieurs initiatives indépendantes étaient en cours. Ces démarches, notamment de la part de l'EAI et du Conseil de l'Europe, contribueraient au processus de révision du Code. Il voulait s'assurer que les différents processus soient coordonnés afin que les intervenants soumettent des commentaires détaillés et pertinents. Dans le cadre de ce processus, il se demandait si l'AMA pouvait identifier certains thèmes liés à l'évaluation du Code actuel; ces thèmes pourraient aider à fournir des commentaires pertinents à cet égard. Au sujet de ce que M. Howman avait dit par rapport aux ORAD et au fait que le Canada fasse partie de l'ORAD des Caraïbes, il dit, à la blague, qu'il trouvait cela injuste, surtout durant les mois d'hiver lorsqu'il faisait -30°C au Canada!

M. LISSAVETZKY félicite M. Howman pour sa présentation et les travaux entrepris. Le rapport était très complet. Toute initiative permettant d'éliminer le papier était, selon lui, une excellente idée. Il accueillait donc le projet de formulaires électronique avec empressement. La quantité de papier utilisée était parfois ahurissante. Il fallait peut-être songer à adopter le iPad ou l'ordinateur, à l'instar de son collègue. Outre ce point, il souhaitait faire un commentaire sur les contrôles auprès des jeunes sportifs. Il croyait que cette question était très importante. Il préférerait que les autorités et lois nationales, plutôt que les ONAD, imposent des sanctions aux trafiquants de ces substances. Certains de ces jeunes sportifs ne participaient pas aux compétitions sportives. Il s'agissait parfois d'haltérophiles qui s'adonnaient à la musculation. Il croyait que les efforts devaient être faits au-delà du mandat de l'AMA, même si l'AMA devait faire partie du processus. Si ces jeunes sportifs jouaient au sein de ligues de niveaux inférieurs et qu'ils subissaient un

contrôle positif, ils seraient certainement sanctionnés. Bien qu'une approche holistique soit nécessaire ici, il croyait que tout le monde à l'échelle nationale devait faire le nécessaire pour mettre en place des programmes d'éducation et pour adopter des standards imposant des sanctions aux trafiquants de substances interdites, acte qui était criminel en Espagne. Ces trafiquants, plutôt que les jeunes sportifs, écopaient souvent de sanctions. En guise de conclusion, il réitérait ses félicitations à M. Howman pour son rapport très exhaustif.

M. YAMAGUCHI remercie M. Howman pour son rapport. Il dit que le Japon avait un nouveau cabinet et un nouveau membre au sein du Comité exécutif, M. Okomura, le nouveau ministre du Sport. Il explique que ce dernier était retenu au Parlement et arriverait plus tard en matinée. Il s'excusait pour son retard. Le ministre s'adresserait aux membres à son arrivée, mais d'ici là, il dit qu'il représenterait le ministre. Lui-même était aussi nouveau à la réunion. Par rapport à la Convention de l'UNESCO, il dit que le directeur général avait rapporté que neuf pays d'Asie n'avaient pas encore ratifié la Convention. Il rapporte que le Japon poursuivait ses efforts en ce sens, en étroite collaboration avec M. Hayashi du bureau régional de l'AMA à Tokyo. Il y avait eu d'autres visites dans les ambassades et des correspondances. En août et septembre, il avait visité les ambassades des pays non signataires de la Convention et était satisfait des progrès réalisés. Les parlements de deux pays, le Tadjikistan et le Bhoutan, avaient approuvé la ratification. Le nouveau ministre comptait écrire aux pays non signataires restants afin de les convaincre de ratifier la Convention. Il ajoute que le Japon poursuivrait ses efforts concertés en ce sens. Il dit qu'il avait un commentaire à formuler sur le soutien aux ORAD. Le Japon continuerait d'appuyer financièrement l'ORAD d'Asie pour le développement des activités antidopage dans la région.

M. MCQUAID remercie M. Howman pour son rapport exhaustif et pour sa contribution à la réunion tenue la veille. Il avait déjà entendu des commentaires sur cette réunion où des membres du personnel étaient présents. Il était d'avis que de telles réunions amélioraient les relations entre le Mouvement sportif et l'AMA et permettraient de régler plusieurs problèmes, ce qui était fructueux. Il espérait que cela se poursuive. Il voulait soulever un point particulier qui n'avait pas été mentionné dans le rapport et en guise de suivi à un point abordé à la réunion de mai. Ce point touchait les nouveaux signataires du Code provenant du Mouvement sportif. Il réitérait que la position du Mouvement sportif était que lorsqu'un nouveau signataire faisait une demande, l'AMA devait consulter l'organisation chapeautant ce sport avant de prendre une décision finale à son endroit.

M. ROWE dit qu'il avait quelques commentaires à formuler. Il remerciait d'abord M. Howman pour son rapport. Concernant la ratification de la Convention, il avait remarqué des améliorations dans la région d'Océanie, où seuls quatre pays étaient non signataires. On en comptait neuf quelques années auparavant. Il remerciait Mme Jansen, car sans ses efforts, l'Océanie ne serait pas dans une telle position. Il félicitait l'AMA pour son projet de formulaires électroniques et notait les demandes reflétées dans les commentaires du directeur général et des autres intervenants voulant que cette initiative soit bien coordonnée. Par rapport au projet lié aux services de messagerie, il croyait que l'initiative était bonne. Il demandait si ces modalités seraient proposées aux laboratoires accrédités et aux organisations antidopage. Le laboratoire de Sydney avait manifesté un intérêt à participer au projet.

M. WARD répète que les États-Unis soutenaient le PBA. Au sujet du projet de formulaires électroniques, il appuyait pleinement l'initiative, même s'il admettait comprendre les problèmes survenus au moment de la création d'ADAMS. Il proposait toutefois qu'on évalue les ONAD qui avaient déjà entamé un tel projet afin d'examiner les similarités et d'éviter les incongruités dans le futur. Au sujet des contrôles auprès des jeunes sportifs, il était tout à fait d'accord avec le fait que des contrôles devaient se faire et, comme l'avaient dit ses collègues, avec l'intégration d'une composante éducative au

processus. Il croyait aussi qu'il fallait mettre en place un programme de réhabilitation sévère qui veillerait à ce que ces jeunes se conforment.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL espérait que le professeur Ljungqvist ait signé un à un les livres destinés aux membres. Il souhaitait s'excuser pour l'erreur à propos du Congrès du CIO. Il ferait la correction appropriée.

Il dit que l'AMA ne comptait pas apporter de changements au Passeport biologique de l'Athlète qui pourraient créer des problèmes aux Jeux olympiques de Londres.

Il dit que le professeur Ljungqvist avait fait un commentaire diligent sur la mission des Observateurs indépendants. L'AMA réduisait l'équipe et comptait envoyer de neuf à dix personnes à Londres. C'était là un changement important. L'approche d'autrefois n'était plus justifiée du tout, alors que l'approche de type audit était très utile. Concernant les missions à Maputo et à Guadalajara, les observateurs se rendraient sur place pendant une semaine pour les compétitions; ils y seraient pour les débuts des activités (pour les contrôles hors compétition) et pour la première semaine des compétitions. Il n'était pas justifié que l'équipe soit sur place durant toute la durée des Jeux. Pour l'avenir, l'idée était que l'AMA produise des modèles à l'intention des comités organisateurs de manifestations sportives multisports. Ces modèles incluraient des règles que les organisateurs n'auraient pas à rédiger à nouveau d'une fois à l'autre. L'AMA offrirait également de prendre part à la planification de ces événements, pas tous certes, mais les plus importants du moins. La planification de la répartition des contrôles pourrait se faire longtemps d'avance. L'AMA ne se présenterait plus une semaine avant les événements, mais pourrait collaborer avec les organisateurs 12 mois avant, ce qui permettrait de mettre en place un programme plus efficace. L'AMA devrait peut-être revoir le nom du programme dans le Code, puisqu'on ne parlait plus d'observateurs indépendants. Il faudrait trouver une autre appellation. Le programme s'inscrivait dans le rôle de l'AMA en matière de conformité et d'audit. En outre, cela permettrait à l'AMA de réduire les coûts à cet égard.

La question des laboratoires touchait certains points qui préoccupaient l'AMA, notamment la corruption. L'AMA pouvait faire certaines démarches en ce sens, mais elle était limitée pour d'autres.

Il remerciait M. Suleiman pour ses commentaires et serait heureux de collaborer avec le Nigéria dans le futur. Il était heureux que M. Swigelaar ait pu organiser une forme de mentorat par l'entremise de l'agence africaine. Il ajoute que si M. Suleiman avait besoin de soutien, il pouvait s'adresser à l'AMA. Des représentants de l'Agence pourraient dès lors se rendre au Nigéria pour aider les responsables nigériens à mettre en place les règles pertinentes et à devenir conformes le plus rapidement possible. Il était heureux de savoir que M. Suleiman se soit rendu à Maputo et d'entendre des commentaires si diligents sur les programmes de l'AMA. Il avait reçu le rapport de Mme Spletzer, qui s'était montrée très emballée par l'accueil des sportifs africains. Elle souhaitait ardemment y retourner, ayant constaté qu'il valait la peine de recréer un tel enthousiasme à d'autres événements.

Il remerciait le Dr Schamasch pour ses commentaires sur la réunion et l'apport de M. Donzé. Il ajoute que M. Andersen avait aussi participé à la réunion. Selon lui, il n'y avait aucun problème avec la protection des renseignements et ADAMS. Il discuterait de ce point en détail avec le Dr Schamasch durant la pause-café.

Maintenant qu'il avait reçu les commentaires de plusieurs membres, il dit qu'il mettrait de l'avant le projet de formulaires électroniques, en coordination avec d'autres organismes impliqués dans des projets semblables. L'AMA serait heureuse de collaborer directement avec le CIO relativement à son commanditaire; cela pourrait aider sur le plan financier. L'AMA évaluerait donc tous les aspects puisqu'elle avait beaucoup de pain sur la planche. Il dit qu'il tiendrait compte des commentaires des membres et fournirait

plus de détails à cet égard en novembre. Il trouvait les suggestions utiles et tenterait de les mettre en pratique dans les jours à venir.

Il dit que le Brésil n'inquiétait pas l'AMA. Son président en avait parlé au président du CIO lors d'une réunion tenue le jeudi précédent. Il croyait que les discussions avec les hauts dirigeants de ce pays étaient nécessaires. Le Dr Rogge avait rassuré l'AMA à cet égard. L'AMA ferait aussi des efforts et espérait que les choses bougent d'ici novembre. Il croyait qu'il y avait de fortes chances que le Brésil ne soit pas conforme d'ici là. L'AMA devrait donc trouver des moyens d'aborder la question après la réunion de novembre.

Il remerciait M. MacAdams pour ses commentaires. Le fonds volontaire de l'UNESCO avait grandement aidé les pays et les régions en développement. Il espérait que cela continue en ce sens. L'un des aspects qui l'inquiétaient était les délais bureaucratiques de réponse de la part de l'UNESCO. Il serait donc utile que les membres collaborent avec l'AMA à cet égard. À titre d'exemple, il dit que la réunion du fonds en avril avait approuvé un projet dans un pays d'Amérique latine. Ce projet touchait un événement qui devait avoir lieu au début d'octobre. Les fonds n'étaient toujours pas disponibles. Ce projet ne verrait donc pas le jour à cause des délais bureaucratiques de plus de six mois. Cette situation était très regrettable, voire frustrante, surtout pour le directeur régional de cette partie du monde qui avait déployé beaucoup d'efforts pour aider les pays concernés à présenter leurs demandes de financement. Il dit qu'il aborderait ce point à Paris en novembre.

Il prenait note des commentaires de soutien de la part des membres par rapport au Passeport biologique de l'Athlète. Il dit qu'il fournirait plus de détails sur cet important projet en novembre. Il ajoute qu'il fallait procéder lentement avec ce projet, car il impliquait de l'argent et une approche coordonnée afin qu'il soit réalisé de façon harmonieuse et conformément aux lignes directrices.

Il dit qu'il irait de l'avant avec le projet DHL et fournirait un rapport aux membres en novembre.

Concernant les jeunes sportifs, il dit que l'AMA avait des processus en place pour prélever des échantillons auprès de jeunes sportifs. Dans sa question, le représentant de l'Afrique du Sud voulait savoir si le processus de gestion des résultats impliquerait des sanctions moins sévères aux jeunes sportifs. À l'heure actuelle, le Code n'avait pas de disposition à cet égard. Il répondrait donc par la négative, mais ajouterait que la question pourrait être abordée dans le cadre de la révision du Code.

En parlant de la révision du Code, il dit que la direction de l'AMA était au fait des questions qui pourraient être légèrement modifiées afin d'assurer une application pratique du Code. La direction de l'AMA ne devait pas promouvoir les grandes questions philosophiques ou politiques, notamment s'il devait y avoir un échantillon A et B. Si l'AMA présentait un document déclarant qu'elle voulait débattre de ce point, l'AMA laissait ainsi entendre qu'elle avait une opinion à cet égard alors que ce n'était pas le cas. La priorité devait être accordée à la première ronde de suggestions à venir. Les intervenants s'affairaient déjà à cette tâche. Durant la première phase de consultation, la direction évaluerait les principaux thèmes et présenterait un rapport à ce sujet en mai l'année suivante. Toutes les suggestions seraient publiées. L'AMA mettrait en place un système permettant à tous les intervenants de voir les suggestions des autres. L'équipe de révision du Code aurait la lourde responsabilité de rassembler les suggestions et de fournir une première version provisoire avant le mois de mai; après le mois de mai, l'AMA aurait en main un document pour poursuivre à la deuxième ronde de consultation. Selon lui, il était important de soumettre le plus de commentaires possible durant la première ronde, question de transparence. Si la direction se trompait, elle changerait sa façon de faire, mais selon lui, les choses avaient bien fonctionné en 2006. Cela plaçait la direction de l'AMA dans une position où elle ne pouvait pas être contestée. La direction ne faisait que suivre les directives du Comité exécutif. La direction présenterait aussi une

liste de changements moins importants que l'AMA devrait apporter pour des raisons pratiques; celle-ci serait disponible en novembre, et ce, afin que les membres constatent ce qui était requis sur le plan pratique. Cette liste ne serait toutefois pas publiée.

Il dit à M. Lissavetzky qu'il aimerait beaucoup travailler sur un ordinateur lors des réunions, puisqu'on détruisait beaucoup d'arbres et que les documents étaient lourds. L'AMA devait donc poursuivre ce projet. Il accueillait les commentaires de M. Lissavetzky à cet égard. L'AMA arriverait peut-être à conclure une entente avec une entreprise qui fournirait des tablettes sécurisées aux membres; l'AMA transmettrait alors les informations de façon électronique plutôt que sur papier. Il comprenait le commentaire de M. Lissavetzky au sujet du trafic et il était d'accord avec le fait que les personnes impliquées dans le trafic devaient être sanctionnées en vertu de lois criminelles. Il espérait que d'autres pays imitent l'Espagne à ce chapitre.

Il souhaitait la bienvenue à M. Yamaguchi et en ferait de même pour le nouveau ministre plus tard. Il remerciait le Japon pour ses efforts de ratification et son soutien important aux projets des ORAD en Asie. Sans un tel soutien, certaines ORAD de la région ne pourraient pas poursuivre leurs activités. Il profite également de l'occasion pour remercier le Japon, l'Australie et le Canada pour leur contribution aux ORAD de leurs régions respectives. Il s'agissait d'un superbe exemple montrant un pays plus fortuné venant en aide à un autre pays aux ressources plus limitées.

Il dit qu'il était d'accord avec M. McQuaid au sujet de la réunion très fructueuse tenue la veille. Ce type d'intervention pouvait contribuer à régler plusieurs problèmes peu perceptibles en discussion, mais qui existaient réellement sur papier. L'AMA continuerait de rencontrer l'UCI pour faire avancer les questions abordées la veille.

Concernant le point soulevé par M. McQuaid, il dit qu'aucun document n'avait été soumis aux membres du Comité exécutif quant au processus que l'AMA adopterait. Il dit qu'il avait eu des discussions avec SportAccord et qu'il préparerait un document qui tiendrait compte des suggestions pour la réunion de novembre afin que la politique puisse être mise en place. C'était un bon moyen de composer avec les fédérations sportives. L'AMA devrait ensuite composer avec les signataires qui ne faisaient pas partie de SportAccord ou ceux qui souhaitaient en faire partie. L'AMA composerait avec eux dans le cadre de la politique.

Il dit à M. Rowe qu'il croyait avoir répondu aux deux points soulevés, et il était d'accord avec le fait que les laboratoires devaient être intégrés au processus sur les frais de messagerie.

Il dit avoir couvert tous les autres points soulevés par les membres dans ses interventions.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était toujours satisfaisant d'entendre des commentaires sur les interactions entre l'équipe de l'AMA et les différents organismes sportifs dans cette partie du monde. Ceci justifiait ce déplacement de l'AMA à Lausanne. Les échanges avaient été fructueux.

Il souhaitait dire un mot sur le projet des formulaires électroniques. Les commentaires à l'égard de ce projet avaient été positifs et l'AMA ne pouvait se permettre de ne pas l'adopter. Quant aux coûts, il dit qu'il y avait eu des suggestions utiles, notamment sur l'aspect concurrentiel d'un tel programme et sur la possibilité de faire appel à différentes compagnies d'informatique. Il croyait que les avantages de s'impliquer dans un tel projet étaient énormes.

Par rapport aux commentaires sur l'ANADO, il dit que l'AMA était très déçue de la tournure des événements. L'AMA serait heureuse de voir se former une association d'OAD, puisqu'une telle alliance bénéficierait à l'AMA. Plusieurs OAD travaillaient de façon non officielle; il serait heureux de voir une nouvelle association se former dans l'intérêt de tous et de la lutte contre le dopage dans le sport.

M. MACADAM informe les membres que le Canada avait nommé un nouveau ministre aux sports. Ce dernier ne pouvait malheureusement pas assister à la réunion en raison de la Journée du sport au Canada. En outre, il devait préparer sa rentrée parlementaire du lundi suivant.

LE PRÉSIDENT déclare que le directeur général souhaitait parler du document sur les résultats d'analyse anormaux et atypiques et du rapport des laboratoires de 2010.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que c'était la première année que la direction présentait le rapport des statistiques des laboratoires avant qu'il ne soit publié. Il serait publié et affiché sur le site Web de l'AMA la semaine suivante. Il souhaitait s'assurer que les membres soient au fait du processus avant la publication. Il explique que tous les laboratoires utilisaient ADAMS. Toutes les informations des laboratoires étaient acheminées à l'AMA qui les compilait et les renvoyait. Tous les laboratoires avaient reçu les données aux fins de vérification. Tous les laboratoires comprenaient et acceptaient la façon dont les données étaient présentées. L'AMA avait aussi envoyé les données à toutes les OAD afin qu'elles les passent en revue et les commentent. Il dit qu'il ne s'agissait que de statistiques des laboratoires et que, du point de vue de l'antidopage, le portrait n'était pas complet. On aurait un portrait complet lorsque le processus de gestion des résultats serait complété. On devait tenir compte du Système de gestion des ressources en information (IRMS) et des AUT. Le portrait actuel ne montrait que les résultats provenant des laboratoires. Le projet annoncé dans ce rapport, que M. Andersen aborderait lorsqu'il proposerait un changement aux SIC, évaluait des moyens de compiler les statistiques plus efficacement. L'AMA avait commencé à compiler les informations des laboratoires afin de voir si les contrôles étaient utiles, si on devait continuer à réaliser des contrôles hors compétition, et ainsi de suite. L'AMA ne disposait pas encore de ces informations; les changements dans le SIL et les SIC proposaient d'obtenir ces informations et ensuite de les rendre disponibles. Ceci étant dit, et en se penchant sur les statistiques de 2010, il dit que les laboratoires avaient reçu 20 000 échantillons de moins qu'en 2009, soit 7% de moins. Il ne voulait pas se prononcer sur les raisons expliquant une telle situation : des contrôles de meilleure qualité, le peu d'argent investi dans les contrôles ou le manque de ressources pour les contrôles, qui sait. La baisse était générale et constante au sein des sports olympiques et non olympiques. Quelque 7 000 échantillons sanguins avaient été prélevés pour le PBA, la majorité par l'UCI. Les autres échantillons sanguins avaient été prélevés pour des analyses à l'hGH, au CERA ou des transfusions. En faisant un total des données, cela ne correspondait pas au nombre actuel d'échantillons, mais plutôt au nombre d'analyses. En 2010, de 3 000 à 4 000 échantillons sanguins avaient été prélevés aux fins d'analyse dans un cadre qui n'était pas lié au Passeport. Il souhaitait attirer l'attention des membres sur ces faits, puisqu'on aborderait le point des prélèvements sanguins un peu plus tard. Il dit que certains pays avaient fait plus de prélèvements que d'autres. La Chine avait prélevé un nombre impressionnant d'échantillons pour les analyses à l'hGH. Peu d'autres pays en avaient fait autant. Les membres pouvaient certainement tirer des conclusions, mais devaient aussi être prudents puisqu'il ne s'agissait que de statistiques des laboratoires. Les résultats des ligues majeures contribuaient beaucoup au rapport, et ce, même si ces ligues n'étaient pas signataires du Code. En outre, on comptait 24 000 échantillons prélevés en 2010 pour le football américain. Il n'était pas certain de la répartition des données pour le basketball, le hockey et le baseball, mais on comptait quelque 18 000 prélèvements pour le baseball. La majorité de ces prélèvements avaient été faits par les ligues majeures, certainement pas par l'IBF. Il existait un nombre important d'échantillons des ligues majeures qui étaient acheminés aux laboratoires accrédités, même si elles n'étaient pas signataires.

Enfin, il dit que les membres pouvaient regarder les substances une à une pour voir combien d'entre elles avaient fait l'objet de détections : on comptait 535 cas de cannabis, 3 374 cas de stéroïdes anabolisants, de ce nombre, 1 884 avaient des rapports de T/E supérieurs et étaient assujettis à des analyses plus poussées – ces cas n'étaient

peut-être pas positifs. Il y avait aussi eu 36 cas d'EPO. Ce nombre l'avait beaucoup étonné, puisque l'EPO était une substance de choix pour les tricheurs. On l'utilisait partout en quantités beaucoup plus importantes que celles détectées par l'AMA. Ceci avait mené à la question qu'il avait soulevée avec les laboratoires au sujet des listes d'analyses sélectives soit : combien d'échantillons envoyés aux laboratoires étaient analysés à l'EPO? À son avis, le pourcentage était faible, ce qui signifiait que les substances de choix n'étaient pas détectées parce qu'elles n'étaient pas surveillées. Si tel était le cas, cette situation était très regrettable, voire désastreuse. Il poursuit en disant qu'il y avait aussi trois cas d'hGH. L'AMA était au fait de huit cas depuis que le test avait été réintroduit 18 mois plus tôt. Il y avait eu plus de prélèvements sanguins pour détecter l'hGH; le nombre de cas augmenterait puisque l'hGH était une autre substance de choix pour les tricheurs.

Cette question serait soulevée à nouveau par M. Andersen au point 5 de l'ordre du jour. Le rapport serait diffusé sur le site Web de l'AMA le mardi ou le mercredi suivant. Il était convaincu que cela susciterait l'intérêt des médias et que l'AMA devrait répondre à certaines demandes et questions à cet égard. Il dit que la direction afficherait sur son site Web une série Questions et réponses afin que les questions d'ordre général puissent être résolues immédiatement. Elle diffuserait aussi les rapports annuels des OAD soumis à l'AMA. Les membres pourraient alors constater que ces rapports montraient que le processus de gestion des résultats affichait des données très différentes des données provenant des laboratoires.

LE PRÉSIDENT dit que, compte tenu du fait que les membres n'avaient reçu le rapport que le matin même et que ce rapport était assez volumineux, les membres pourraient l'examiner dans les jours à venir.

LE DR SCHAMASCH demande s'il était possible, pour l'avenir, d'avoir une répartition des contrôles en compétition et hors compétition. Cela pourrait être utile. Concernant le classement par fédération, il serait également utile de voir si les contrôles étaient réalisés auprès de sportifs faisant partie ou non d'un groupe cible. De telles informations aideraient l'AMA, surtout à l'égard du Code et des groupes cibles.

M. LISSAVETZKY dit qu'il avait une question sur les données des laboratoires en matière d'analyses sanguines. Il y avait eu 6 610 prélèvements dans le cadre du PBA et dans le dernier tableau, on voyait un total de 7 063. Il y avait donc 453 échantillons (marqués d'un astérisque) qui avaient été transmis par les laboratoires non accrédités par l'AMA en 2010. Qui étaient ces laboratoires? Il ne comprenait pas. Quel était le rôle de ces laboratoires et à qui soumettaient-ils leurs rapports?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST note que ce fait était très intéressant et qu'il méritait qu'on s'y attarde attentivement afin de bien comprendre. Lorsqu'il avait entendu les inquiétudes du directeur général au sujet du peu de prélèvements sanguins, il avait été d'accord avec lui. Mais d'un autre côté, il était important de tenir compte du fait que le PBA et le module hématologique n'avaient été présentés qu'en 2010. Il croyait qu'il y avait eu plus de prélèvements en 2011. Il ne fallait pas oublier que le concept était tout récent. L'AMA avait pris une décision au sujet du module hématologique en 2009. Les résultats n'étaient pas si désastreux pour une première année.

M. ROWE demande s'il y avait des informations sur les autres contrôles sanguins réalisés (autre qu'au moyen de ces statistiques, puisqu'elles provenaient des laboratoires). Par exemple, il savait que son pays faisait beaucoup de profilage sanguin pour aider le programme de contrôle (près de 1 500 échantillons). Il se demandait s'il y avait plus d'informations sur ce type d'activités. Il voulait également savoir si les contrôles ciblés présentés au point 5.3 étaient pour des échantillons envoyés à des laboratoires accrédités seulement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond au Dr Schamasch que c'était exactement ce que l'AMA souhaitait faire en améliorant la façon de recueillir les statistiques. On pourrait

ainsi délimiter les contrôles en compétition des contrôles hors compétition. C'était important de le faire. Dans un même ordre d'idées, au sujet de son commentaire sur les sportifs et les groupes cibles, il dit que l'AMA devait se pencher sur cette question, afin de voir si le système sur la localisation était efficace. C'était ce qui justifiait le changement et l'approche. Il faudrait quelques années avant d'obtenir les données et il faudrait aussi du temps pour les intégrer. L'AMA dépendait de ressources humaines pour récolter les statistiques. Il dit que l'AMA poursuivrait cet objectif.

Il dit que le programme du Passeport de l'UCI, à ses débuts, n'était pas assujéti aux protocoles de l'AMA et que certains échantillons de l'UCI avaient été transmis à des laboratoires non accrédités. L'UCI avait changé le processus depuis. Personne ici n'était allé à l'encontre du système en faisant appel à des laboratoires non accrédités. Si l'UCI avait mis en place son système de la sorte au départ, elle avait changé sa façon de faire depuis afin d'adhérer aux lignes directrices de l'AMA. Voilà ce qui expliquait cette situation.

Il dit au professeur Ljungqvist que les données du Passeport constituaient un aspect et que les prélèvements sanguins pour détecter l'hGH en constituaient un autre. Et c'était ce dernier aspect qui préoccupait le plus l'AMA. Il dit que le Passeport évoluerait lentement et qu'il ne fallait pas précipiter les choses. On devait faire plus de prélèvements sanguins pour détecter l'hGH et les autres substances figurant sur la Liste des interdictions. Selon lui, l'AMA devait augmenter le nombre d'analyses à l'EPO. Ces deux points le préoccupaient.

Il dit à M. Rowe que ce rapport ne contenait pas d'informations sur les contrôles sanguins analysés par un laboratoire hématologique approuvé. Avec le temps, l'AMA aurait accès à de telles informations. C'était probablement ce à quoi M. Rowe faisait référence lorsqu'il parlait de son pays, qui disposait d'un tel laboratoire approuvé. Autrement, l'AMA se fiait aux rapports des OAD. Si l'Australie utilisait ADAMS, l'AMA recevrait les rapports automatiquement. C'était l'outil que tout le monde devrait éventuellement adopter pour recueillir les informations requises. C'était la voie que l'AMA comptait prendre.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que l'information serait publiée la semaine suivante et qu'elle attirerait certainement l'attention des médias.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du
Directeur général.

3.1 Processus révisé pour l'acceptation de nouveaux signataires

LE PRÉSIDENT déclare que ce point serait reporté à novembre et que les membres recevraient un rapport à ce sujet.

DÉCISION

Le processus révisé pour l'acceptation de
nouveaux signataires est reporté.

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au ministre Okumura à sa première réunion de l'AMA et le félicite pour son affectation ministérielle au Japon. M. Okumura souhaitait étendre ses marques de courtoisie au Comité exécutif.

M. OKUMURA remercie le président pour cet accueil. Il dit que c'était un honneur pour lui d'assister à la réunion du Comité exécutif de l'AMA, sa première réunion internationale. Il souhaitait s'excuser pour son arrivée tardive et remerciait les membres de lui donner l'occasion de s'exprimer. Il dit qu'en mars dernier, il y avait eu un terrible tremblement de terre et un tsunami au Japon. À la réunion du Comité exécutif de mai, le Japon avait reçu des informations de plusieurs pays ainsi que les réponses affables de

l'AMA. Il remerciait les membres pour leur soutien. Il dit que le Japon travaillait pour reconstruire le pays. Tous les événements sportifs internationaux au Japon avaient eu lieu comme prévu et le pays continuerait d'organiser des événements où régnerait l'esprit sportif.

Il dit qu'il œuvrait dans le milieu sportif depuis 40 ans. Au Japon, la loi sur le Sport était en vigueur. Auparavant, il y avait eu la loi sur la promotion des sports. Depuis l'adoption de la loi sur la promotion des sports, il s'était écoulé 50 ans. Puis la loi sur le sport était entrée en vigueur, permettant au Japon de fournir un cadre légal pour les activités antidopage endossées par le gouvernement au Japon. Les autorités comptaient mener des campagnes publiques actives pour informer la nation de leur ferme intention de lutter contre le dopage dans le sport. Du même coup, le Japon continuerait de contribuer au développement international du sport sans dopage. Il dit qu'il serait heureux de collaborer avec tous les membres et de recevoir leurs conseils.

LE PRÉSIDENT transmettait ses meilleurs vœux au Japon dans ses efforts de reconstruction à la suite de la tragédie survenue en mars.

4. Finance

4.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. REEDIE dit que le rapport financier comportait six sections, la première étant le rapport du président. Il se référait au procès-verbal de la réunion du Comité tenue le 23 juillet à St Andrews.

Le Comité Finance et Administration avait d'abord évalué les comptes audités approuvés par le Conseil de fondation et avait noté, avec grande satisfaction, que la note de service interne transmise à l'AMA par ses auditeurs était impeccable. Il y avait un article de référence négligeable. Pour tout comité des finances, ce document était très important.

Il dit qu'il aborderait les questions des contributions des gouvernements, du budget 2011 révisé et du budget 2012 un peu plus tard.

Le Comité Finance et Administration s'était penché sur la révision des investissements. On tentait de garder les capitaux à long terme de l'AMA dans une série d'obligations ou d'investissements protégés afin d'éviter les risques financiers et de générer des possibilités d'accumulation. Le Comité était satisfait des données dont il disposait. Il dit que M. Niggli et Mme Pisani avaient rencontré les banquiers de l'AMA à Lausanne la veille; ils lui avaient fait un compte rendu de cette rencontre.

Les membres du Comité Finance et Administration avaient longuement discuté de la notion de « sources alternatives de revenus ». Le Comité avait obtenu le document du Conseil de l'Europe, qui proposait un moyen plutôt inhabituel de réunir des fonds. Il avait un budget de base accepté par les 47 pays cotisants, puis il diffusait à ces pays une série de projets et les invitait à financer ces projets, ce qui n'était pas une si mauvaise idée en soi. Le Comité n'était pas convaincu que cela s'appliquait à l'AMA, mais il tenterait de voir si l'idée pouvait être développée en présentant les différents projets aux gouvernements. La démarche comportait plusieurs étapes. Il fallait d'abord identifier qui on devait approcher et ensuite identifier le type de projet qui pourrait correspondre aux besoins d'un pays en particulier. Il y avait aussi la possibilité d'approcher les individus qui œuvraient « dans le domaine ». Cependant, l'AMA devait être vigilante à ce niveau, parce qu'elle devait savoir à quelle institution elle s'adressait et qui ferait la demande. La question était complexe. Il espérait être en mesure de donner plus de détails en novembre. Il expliquait aux membres que ces mesures et efforts n'allaient pas résoudre les problèmes financiers de base de l'AMA. On ne pouvait absolument pas dire :

« Patientons un peu, on nous remettra l'argent et les problèmes seront réglés ». Il voulait s'assurer que les membres comprennent bien.

Le Comité Finance et Administration avait aussi abordé la question des auditeurs. Ce point était présenté séparément. Il dit qu'il y reviendrait plus tard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

4.2 Contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE dit aux membres qu'ils avaient en main une liste à jour (au 13 septembre). Lorsque ce point avait été abordé (il dit aux membres de valider cette information inscrite dans le procès-verbal), le Comité Finance et Administration s'était montré préoccupé par le rythme de versement des contributions. Au stade actuel, l'AMA n'avait pas reçu de contributions des États-Unis. De toute évidence, le message de St Andrews à Washington avait été transmis très rapidement, parce que le versement des États-Unis était parvenu deux jours après qu'on ait soulevé la question. Le procès verbal était exact, mais les États-Unis avaient fait le paiement. En examinant la liste actuelle, les membres pouvaient voir le nom des pays n'ayant pas versé leurs contributions. Il y en avait un ou deux dans les Amériques. Le Costa Rica ne semblait plus verser de contribution de façon permanente; on devrait rappeler à ce pays qu'il faisait partie du reste du monde. La République dominicaine était aussi du nombre. En Asie, on notait le Cambodge, l'Irak (pays problématique), le Kazakhstan (pays qui devait beaucoup d'argent), le Liban (il croyait que ce pays était en mesure de payer, malgré les difficultés dans cette partie du monde) et l'Oman (l'AMA devait garder le contact avec l'Oman par l'entremise du Mouvement olympique). Les membres pouvaient ainsi voir qui étaient les débiteurs. La Turquie et l'Ukraine se démarquaient. Des efforts devaient être faits pour récolter leurs contributions, car elles étaient nécessaires. Le Comité Finance et Administration croyait que les contributions se situaient à environ 97,04%; l'année précédente, elles se situaient à 99,52%. L'écart n'était donc pas si important, même si le Comité souhaiterait qu'il en soit autrement.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

4.3 Comptes trimestriels

M. REEDIE dit que le Comité Finance et Administration avait également examiné les comptes trimestriels. Il dit qu'il ne se pencherait pas longuement sur ce point. Comme d'habitude, les données montraient que, pour la première partie de l'année, les revenus étaient élevés et les dépenses, relativement stables. On voyait un surplus important en termes comptables. Pour la deuxième partie de l'année, on prélevait moins de contributions et les dépenses étaient toujours élevées. D'un trimestre à l'autre, on constatait une légère perte. Le document était utile et fournissait des informations à jour.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels.

4.4 Budget 2011 révisé

M. REEDIE informe les membres que, dans le cadre du processus, le Comité Finance et Administration avait reçu un rapport « Budget par rapport aux chiffres réels » pour les six premiers mois de l'année. Le Comité avait donc pu évaluer le budget approuvé par le

Conseil de fondation en novembre 2010 et voir comment les choses se passeraient en 2011. Il était basé sur les six premiers mois d'activité et, en règle générale, les revenus avaient augmenté de 368 000 dollars. Les estimations du Comité Finance et Administration étaient inférieures de 5% pour chaque salaire versé, et ce, parce que l'AMA percevait en dollars américains et payait en dollars canadiens ou en francs suisses. Les taux de change n'étaient pas du tout avantageux pour l'AMA, mais elle n'y pouvait rien. Il ne suggérait pas que l'AMA paie son personnel en dollars américains, mais cela posait tout de même un problème.

Le Comité était toujours intéressé à prendre connaissance du dernier rapport de M. Niggli sur les litiges. Il contenait une foule de cas qui impliquaient des frais additionnels d'appels devant le TAS ou des coûts additionnels liés au processus de litige. Le Comité avait décidé de conserver 900 000 \$ dans les coffres pour les litiges. S'il y avait une hausse, le Comité laisserait la somme dans les coffres, sinon, le Comité pigerait dans la réserve des litiges constituée quelques années auparavant.

Il fait remarquer aux membres le commentaire dans la section du bureau exécutif. Le Comité Finance et Administration avait demandé à l'AMA si elle avait besoin d'autant d'observateurs indépendants. Le Comité accueillerait favorablement une décision de l'AMA de réduire ce nombre. Leurs travaux étaient importants et tout le système antidopage était grandement amélioré, mais il n'était pas nécessaire d'assurer le même niveau de supervision qu'aux débuts, 10 ans auparavant.

Il dit que le budget des TI serait maintenu. On avait fait quelques économies au niveau de l'information et des communications puisque les réunions du Comité des sportifs de l'AMA et de la Commission des athlètes du CIO avaient été jumelées. Le budget d'éducation avait augmenté de 200 000 \$ à cause de la nécessité de développer des programmes des ORAD. Il y avait eu une légère hausse des coûts opérationnels. Il invitait le Comité exécutif à tenir compte du fait que ces coûts seraient compensés au cours des prochaines années au moyen d'une entente favorable au niveau du loyer et des taxes pour les bureaux de Montréal. Cette entente était profitable. Si les choses se passaient comme le prévoyait le Comité Finance et Administration à la fin de la journée, on pouvait s'attendre à un déficit de 2,3 millions de dollars. Ce montant pouvait être financé à partir des fonds non attribués dont l'AMA disposait. Les membres devaient tenir compte de ces données au moment d'aborder le prochain point, soit le projet de budget 2012.

DÉCISION

Il est pris note du budget 2011 révisé.

4.5 Projet de budget 2012

M. REEDIE explique qu'au moment de préparer son rapport, le Comité Finance et Administration avait évalué le plan stratégique et le plan opérationnel. Toutes les statistiques permettant de rédiger le budget final étaient établies dans le plan opérationnel. Il dit que l'exercice n'était pas fait au hasard, mais en fonction des demandes du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Le Comité Finance et Administration avait donc établi un projet de budget pour l'année 2012.

Les membres du Comité avaient eu de longues discussions au sujet du taux des contributions requis. Il avait entendu les doléances des gouvernements, lesquels siégeaient à la majorité des comités. Les discussions avaient été franches et directes. Le Comité comprenait que plusieurs gouvernements du monde vivaient des difficultés économiques. On n'avait qu'à lire les journaux; cette réalité frappait. Ceci étant dit, il explique que les autorités publiques avaient demandé au Comité Finance et Administration de présenter deux options de projet de budget pour l'année 2012 : un budget à 2% d'augmentation des contributions et un autre à 0%. Dans les deux cas, cela impliquerait du financement l'année suivante et une réduction importante des dépenses,

à savoir des activités de l'Agence. Avec un budget à 0%, il faudrait réaliser encore plus d'économies. Le Comité avait donc tenté de dresser un budget. La recommandation au Comité exécutif était que le déficit ne devait pas dépasser deux millions de dollars. En fin de compte, tout avait été calculé dans les moindres détails (les membres pouvaient même consulter les dépenses des départements pour 2012) en fonction des dernières données disponibles. Ce qui était le plus important était qu'à la fin de 2011, si les choses se passaient comme prévu et si le déficit était de 2,3 millions de dollars, les fonds non attribués de l'AMA seraient limités à 6,85 millions de dollars. Quelques années auparavant, ces fonds atteignaient 9,10 millions. Aujourd'hui, ils étaient de 6,8 millions. Toutes ces données montraient que l'AMA devrait couper dans ses dépenses chaque année et financer le déficit. En outre, si on tenait compte du taux des contributions des partenaires au cours des deux ou trois prochaines années, l'AMA épuiserait sa réserve de fonds non attribués d'ici 2014 ou 2015, en supposant une hausse de 4% en 2013 et en 2014.

Les économies prévues en 2012 étaient basées sur les activités générales de l'AMA. Le Comité n'avait pas fait qu'évaluer les budgets importants où il pouvait puiser de l'argent. Le procès-verbal indiquait que la recherche avait fait sa part, la recherche en sciences sociales avait fait sa part. Le Comité avait même invité monsieur Howman à évaluer à fond les activités de l'Agence; on avait réussi à retrancher 200 000 \$. La situation qui se présentait était la suivante : un déficit de deux millions de dollars et une réduction des coûts, donc une réduction des activités de 1,3 à 1,6 million selon le taux des contributions décidé. La baisse actuelle du dollar américain signifiait que tous ceux qui avaient versé des contributions avaient payé davantage, à l'exception du CIO et des États-Unis. En réalité, comme le dollar s'était déprécié, les gouvernements avaient payé moins, en termes de dollars. Il espérait que ceux-ci seraient heureux de l'apprendre. Tout le monde savait que les sportifs continuaient de tricher; le dopage était le plus gros problème dans le monde du sport. Mais l'AMA commençait à réduire ses activités. Une hausse à 2% ne faisait qu'arrondir les montants. Cette hausse était si négligeable qu'elle ne figurerait probablement pas dans les budgets d'un gouvernement; mais si négligeable soit-elle, il disait comprendre la situation des différents pays.

De toute évidence, une réduction des coûts engendrerait une baisse de l'efficacité dans l'organisation. En outre, cela décourageait le personnel. À moins que l'on décide d'augmenter régulièrement les contributions, il dit que deux scénarios pouvaient se présenter : d'abord, l'AMA serait moins efficace et ses projets (par exemple, le projet de formulaires électroniques ou le soutien aux ONAD, etc.) seraient plus difficiles à concrétiser. Comme l'AMA était financée par les gouvernements et que le Mouvement sportif versait une somme équivalente, les contributions des gouvernements devraient augmenter considérablement au cours des deux ou trois prochaines années. Il était d'avis que les contributions devaient augmenter de façon régulière. On pouvait ensuite espérer que la situation économique à l'échelle mondiale se rétablisse.

En conclusion, il rappelle ce que le procès verbal stipulait, à savoir que « le Comité croyait fermement que l'AMA devait réduire ses coûts, mais endossait le principe de procéder à une augmentation régulière des contributions; des hausses régulières seraient plus efficaces qu'un budget à 0% cette année, suivi d'un budget avec des hausses plus importantes dans les années à venir. » C'était la recommandation du Comité Finance et Administration au Comité exécutif. Même si le Comité comprenait la situation économique mondiale, il croyait que c'était réalisable avec le soutien de tous. Il devinait que son rapport susciterait des discussions aujourd'hui et à la réunion du Conseil de fondation en novembre. Le Comité Finance et Administration souhaitait que le Comité exécutif présente un projet de budget pour 2012 avec une hausse de 2%. Il laisserait au président le soin de décider de la façon de faire.

LE PRÉSIDENT dit que M. Reedie avait donné un aperçu détaillé des discussions tenues lors de la réunion du Comité Finance et Administration, dont plusieurs

représentants provenaient des gouvernements. Il avait aussi expliqué ce qu'il adviendrait de l'AMA dans les années à venir selon la décision du Comité exécutif. Il ajoute que le Comité exécutif n'était pas tenu de se prononcer aujourd'hui, mais qu'il pouvait le faire s'il le souhaitait. La décision des membres serait recommandée au Conseil de fondation en novembre. Il était important que les membres se prononcent à cet égard, et il était convaincu qu'ils le feraient d'emblée.

M. LISSAVETZKY remercie et félicite M. Reedie et le Comité Finance et Administration pour les informations détaillées. Il souhaitait partager la position des gouvernements d'Europe, dont les membres s'étaient rencontrés dans le cadre de la réunion du CAHAMA. À cause de la situation économique difficile, l'Europe avait proposé une hausse de 0% des contributions. La conjoncture économique était très difficile, tellement que les budgets de plusieurs services importants ne seraient pas augmentés; il y aurait même des baisses. La majorité croyait que le moment était inopportun pour augmenter les contributions à l'AMA. Il croyait donc qu'il fallait approuver une hausse à 0%. Il était également d'accord avec ce que M. Reedie avait dit, à savoir qu'un budget déficitaire permanent n'était pas souhaitable, puisque cela affecterait éventuellement la situation financière de l'AMA. Il était donc nécessaire de trouver un moyen d'augmenter les revenus, mais on ne pouvait faire de miracles au moment où les gouvernements proposaient un gel des contributions. Il faudrait donc réduire les dépenses. Il ajoute que dans plusieurs pays d'Europe, il serait quasi impossible d'augmenter les contributions à l'AMA tout en maintenant les mêmes budgets (ou moins) pour des services importants. Lors de la réunion des représentants des gouvernements tenue en matinée, il avait été décidé de proposer une hausse à 0%. En outre, le représentant d'Afrique avait dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à subir une hausse, mais l'Asie, l'Europe, l'Océanie et les Amériques avaient appuyé la proposition. Il espérait que la situation économique s'améliore dans les mois à venir et se disait désolé de devoir tenir de tels propos parce qu'il croyait sincèrement que l'AMA faisait un excellent travail. L'AMA devait peut-être envisager trouver des fonds ailleurs. En évaluant la situation avec optimisme, il dit qu'il était convaincu que certains pays qui n'avaient pas encore versé leurs contributions le feraient bientôt. Il croyait que la Turquie présenterait une offre pour la tenue des Jeux olympiques de 2020 et, à son avis, ce pays n'irait pas de l'avant sans avoir versé ses contributions à l'AMA. L'idée de recourir à des sources complémentaires était très bonne. Malheureusement, c'était la seule solution qu'il pouvait présenter à l'heure actuelle.

LE DR SCHAMASCH demande si un processus pouvait être mis en place pour l'Ukraine. Il savait qu'un laboratoire était en voie d'accréditation dans ce pays. L'Ukraine n'avait pas versé ses contributions et il se demandait si la situation pouvait être liée au processus d'accréditation.

LE PRÉSIDENT informe le Dr Schamasch que l'Ukraine ferait son versement dans les semaines à venir. La question ne le préoccupait pas.

M. MACADAM dit que son collègue de l'Europe avait exprimé le point de vue de tous les gouvernements. Il savait que tous continuaient à soutenir la lutte contre le dopage, mais reconnaissait les difficultés économiques de certains pays; le Canada évaluait même la possibilité de réduire l'ensemble de ses budgets. Ceci étant dit, il se demandait si les projections de revenus se situaient à 97%. Il réalisait du coup que les contributions des dernières années avoisinaient les 99%. Il ajoute que M. Reedie souhaitait dresser un budget conservateur, mais que la moindre fluctuation dans les pourcentages des contributions augmentait les revenus de près de 300 000 \$ par année.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il comprenait le point de vue de M. Lissavetzky, mais qu'il était très déçu de cette décision. Le Mouvement olympique était prêt à accepter une hausse de 2%. Même si cela ne le regardait pas, il dit qu'il aimerait savoir si ce pourcentage à 0% était fondé sur un aspect psychologique plutôt que financier. M. Lissavetzky parlait de sommes dérisoires et avait fait savoir qu'il était difficile de

proposer des hausses dans un secteur au moment où il y avait des réductions dans d'autres secteurs. Il se demandait si la question était psychologique ou financière.

M. WARD dit qu'il comprenait la question du professeur Ljungqvist d'un point de vue politique. Du point de vue des États-Unis, il ne s'agissait pas d'une question psychologique, il s'agissait de prendre des décisions difficiles quant aux budgets de 2012, 2013 et 2014. La situation économique dans le monde ne devait pas nécessairement se répéter. Cela ne signifiait pas que les gouvernements n'accordaient aucune importance à l'AMA ou à la lutte contre le dopage, mais plusieurs pays devaient prendre des décisions difficiles et les États-Unis endossaient cette hausse à 0% pour 2012.

M. LISSAVETZKY souhaitait répondre à la question du professeur Ljungqvist. Il dit que ses connaissances en psychologie étaient plutôt limitées. Il ajoute qu'il respectait le CIO; toutefois, les travaux du CIO étaient très différents de ceux des gouvernements. Dans les situations difficiles, il fallait tenir compte des priorités. On devait faire des compressions partout. La situation financière était négative. Tout cela n'était pas un caprice. Sauf le respect qu'il devait au CIO, il dit que la décision prise par les gouvernements en matinée était d'adopter un budget à 0% d'augmentation. Il ne fallait pas interpréter cette décision comme une attaque contre l'AMA. En outre, il fallait trouver des moyens de promouvoir la recherche. À titre d'exemple, il dit que dans son pays, la recherche antidopage était réalisée dans le cadre du programme national de recherche et de développement. On pouvait possiblement financer une partie du programme de recherche, mais il fallait comprendre que la situation avait changé. Le CNO espagnol avait reçu des fonds du budget national. Il n'était donc pas question de prendre les fonds du CNO et de les remettre à l'AMA, advenant une hausse de 2%. Le groupe du CAHAMA avait pris cette décision et devait la transmettre aux membres du Comité exécutif. Tout cela était attribuable à la situation économique en Europe et dans plusieurs parties du monde. Il remerciait le professeur Ljungqvist pour son commentaire et espérait qu'il comprenne cette situation.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que le Comité exécutif n'était pas tenu de prendre une décision le jour même. Il espérait que le Comité fasse une recommandation au Conseil de fondation en novembre. Il revenait au Conseil de fondation d'approuver le budget. Si les membres étaient en mesure de formuler une recommandation ferme aujourd'hui, il serait heureux de l'accueillir, mais il lui semblait qu'il existait encore des différends (gouvernements vs Mouvement sportif). Il suggérait donc que le Comité exécutif reporte sa décision de recommander l'adoption du budget au Conseil de fondation et d'y réfléchir plus longuement. D'ici novembre, il souhaitait en outre que les membres considèrent les augmentations en termes de dollar. Le tableau qu'il avait devant lui indiquait qu'en termes de dollars, certains pays payaient 31% de moins qu'ils ne paieraient s'il y avait une hausse de 2%. Il était nécessaire de continuer de diffuser un message clair que la lutte contre le dopage était extrêmement importante, et M. Reddie était préparé à présenter une hausse de 2% pour 50% du budget total, soit ce que le CIO versait à l'AMA. Il avait également noté que la valeur du dollar américain plaçait les États-Unis dans une position plus difficile que les autres. Dans cette affaire, il y avait des gagnants et des perdants. Cela dépendait des taux de change. Dans ce contexte, il proposait aux membres de se pencher plus longuement sur cette question. Néanmoins, la décision leur revenait. Il ajoute que tous avaient reconnu en toute honnêteté l'importance de la lutte contre le dopage. Personne ne voulait réduire les efforts en ce sens, mais on ne pouvait nier la situation économique, beaucoup plus difficile dans certaines régions du monde. Il ajoute que dans certains pays, une hausse de 2% représenterait une somme dérisoire, une centaine de dollars tout au plus. Toutefois, pour un pays comme la Grèce qui n'avait pas versé ses contributions à l'AMA, une hausse de 2% pouvait être mal accueillie. Tout le monde connaissait les problèmes de la Grèce et de plusieurs autres pays. Le gouvernement du Canada, qui était moins touché que d'autres, selon certains, adoptait une approche plus prudente en réduisant ses budgets. Il disait comprendre ce raisonnement. Il précise que le Comité exécutif n'était pas tenu de prendre une décision

le jour même. Si M. Reedie était d'accord, le Comité pouvait simplement prendre note du rapport du Comité Finance et Administration et des conseils de M. Reedie, y compris sa recommandation d'augmentation de 2%, et reporter sa décision à novembre. D'ici là, la situation économique mondiale n'aurait peut-être pas changé, qui sait, elle serait peut-être pire, mais compte tenu des divergences d'opinions, il croyait qu'il était approprié de reporter la décision à novembre.

M. REEDIE répond à quelques questions soulevées par les membres. Il dit que l'AMA tenterait de percevoir 100% - et non 97%- des contributions. La différence entre 97% et 100% était mince et représentait une somme dérisoire. Il explique que les membres devaient également comprendre que le taux de 2% était en deçà du taux d'inflation au Canada, où étaient situés les bureaux de l'AMA. Même en acceptant une hausse de 2%, l'AMA ne réglait pas son problème, elle ne faisait que l'effleurer. La solution ultime serait de présenter des taux de contribution plus élevés plus tard, au moment où tout le monde ne pourrait qu'espérer que la situation économique mondiale se rétablisse, chose qu'il ne pouvait changer ou promettre. Il n'y avait rien de tel que d'inciter les pays posant leur candidature pour devenir hôte de Jeux olympiques à verser leurs contributions. Il était nettement plus facile d'obtenir des contributions de ces pays. Il était d'avis qu'il serait facile de convaincre la Turquie de verser ses contributions, si on lui expliquait clairement la situation. Si cela devenait problématique, il s'adresserait à son collègue du CNO de Turquie, membre du CIO, et lui ferait comprendre qu'il serait souhaitable que le pays verse ses contributions. Selon lui, on pouvait régler la question des contributions. Il existait une différence entre le Mouvement sportif et les gouvernements. Cela avait été consacré en 1894 par un groupe de personnes qui avait décidé qu'il y aurait un événement sportif important et que les seules personnes autorisées à y participer proviendraient d'un CNO approuvé par ces mêmes personnes. En rétrospective, cela avait été une très bonne chose pour le sport, puisque cela avait maintenu une certaine impartialité de la part des gouvernements. Au fil des ans, les choses avaient bien fonctionné. Il y avait des divergences d'opinions évidentes. Il était satisfait de la manière dont le président avait présenté la situation et heureux qu'on inscrive un report de la décision au procès-verbal. À moins d'un changement radical, le Comité Finance et Administration pouvait mettre les données à jour et les présenter au Conseil de fondation. Il note que le Comité Finance et Administration, dont la majorité des membres provenaient des gouvernements, recommandait l'adoption d'une hausse à 2%. Il souhaitait que cette recommandation figure dans les documents afin que les choses soient claires. On présenterait des données avec une hausse à 0% et à 2% et le Conseil de fondation prendrait la décision finale.

LE PRÉSIDENT croyait que le Comité exécutif devait discuter à nouveau de ce point. Le Comité exécutif pouvait faire une recommandation à deux volets au Conseil de fondation. Le Conseil pourrait trancher pour l'une ou l'autre des options. Il réitère que le Comité n'était pas tenu de prendre une décision le jour même. Il ne souhaitait pas de vote à main levée non plus.

DÉCISION

La décision portant sur le projet de budget 2012 est reportée à la réunion du Comité exécutif de novembre.

4.6 Sélection des auditeurs pour 2012

M. REEDIE dit que, depuis la fondation de l'AMA, c'était le CIO qui avait financé l'AMA durant les deux premières années. À l'époque, l'AMA avait recours aux services des auditeurs du CIO, PricewaterhouseCoopers, et n'avait rien changé outre de rappeler à la firme de cibler et préciser ses travaux. Cette fois-ci, l'AMA avait diffusé un appel d'offres auprès de quatre firmes comptables internationales, puisque l'AMA était un organisme international avec des bureaux partout dans le monde. L'AMA avait demandé à Ernst et

Young, KPMG, Deloitte et PricewaterhouseCoopers de soumettre leurs offres. L'AMA avait reçu une variété de suggestions intéressantes, notamment sur les tarifs. Le Comité avait noté que l'un des soumissionnaires n'avait pas du tout compris le mandat; celui-ci se réservait le droit d'exiger des frais additionnels sans connaître les activités de l'AMA. Le Comité Finance et Administration avait donc demandé au Comité exécutif de recommander au Conseil de fondation de retenir les services de la firme PricewaterhouseCoopers, dont la soumission s'élevait à environ 62 000 francs suisses. Le Comité croyait que cette soumission était élevée et avait donc communiqué avec la firme pour lui demander de réduire ses tarifs. La firme avait accepté de réduire ses tarifs à 60 000 francs suisses. M. Roth quitterait Lausanne et l'un de ses partenaires prendrait la relève pour réaliser l'audit de l'AMA. Il dit que le processus avait été mené avec professionnalisme et espérait que les résultats seraient à la satisfaction de tous.

LE PRÉSIDENT note que, dans l'intérêt de la gouvernance d'entreprise, le moment avait été opportun pour régler cette question. Il remerciait le Comité Finance et Administration de l'avoir fait de façon si détaillée. La recommandation était la suivante : que le Comité exécutif endosse la proposition du Comité Finance et Administration et recommande au Conseil de fondation, à sa réunion de novembre, d'approuver la candidature de PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeur pour 2012. Il demande ensuite aux membres s'ils appuyaient cette recommandation.

DÉCISION

La proposition de recommander au Conseil de fondation d'approuver la candidature de PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeur pour 2012 est approuvée.

5. Code mondial antidopage

5.1 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

LE PRÉSIDENT dit que ce point mettrait en branle certaines mesures après la réunion, mesures qui seraient définies à la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre.

M. ANDERSEN dit qu'il ne passerait pas le document au peigne fin puisqu'il supposait que les membres l'avaient déjà lu attentivement. Toutefois, il souhaitait fournir des mises à jour sur les progrès réalisés depuis mai 2011 et sur les progrès entre la soumission du rapport et la veille à 18h. Il y avait eu d'importantes avancées depuis la distribution du rapport.

En préparation de la réunion, plusieurs avaient multiplié leurs efforts et s'étaient engagés en matière de règles, de programmes, de contrôles, d'activités liées aux AUT et de gestion des résultats. Les efforts pour devenir conformes au Code avaient été importants. Il était d'avis qu'il y avait un engagement authentique en matière d'antidopage et de conformité de la part des partenaires. L'engagement du CIO, de l'ASOIF, de SportAccord et de l'ARISF était inestimable. La contribution de l'Australie, du Japon et du Canada au projet des ORAD avait également été déterminante avant et après mai dernier.

Il explique que dans son rapport contenant des points verts, on pouvait voir les mises à jour depuis mai. Les carrés noirs entourant les points verts indiquaient des progrès depuis mai. Il souhaitait fournir un compte rendu au 25 août. Il rapporte que toutes les fédérations de sports olympiques d'été étaient conformes, y compris le golf et le judo. Concernant les FI reconnues par le CIO, la pelote basque, le surf, le ski nautique, la planche nautique et le bridge étaient conformes. Concernant les FI membres de SportAccord et non reconnues par le CIO, le ski d'ascension et la boxe orientale (*kick-*

boxing) étaient désormais conformes. Du côté des ONAD, les pays suivants étaient conformes depuis le 25 août : Algérie, Bosnie-Herzégovine, îles Caïmans, Chili, Colombie, Dominique, Luxembourg, Myanmar, Tonga, les Pays-Bas, Samoa, Surinam, Suède, Sri Lanka et Venezuela. Il montre aux membres la liste des signataires qui avaient actualisé leurs règles ou leurs programmes de contrôle, et mentionne également certains pays à qui l'AMA avait offert son soutien. On avait parlé du Nigéria plus tôt en matinée. L'AMA avait aussi approché l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil; il y avait des lacunes dans chacun de ces pays. Le bureau de Montréal et les bureaux régionaux communiquaient étroitement avec eux. En Asie, il y avait un problème avec la Corée du Nord, qui n'avait aucun programme en place et dont le CNO agissait à titre d'ONAD. En Europe, l'Autriche figurait toujours sur la liste des pays non conformes; il y avait un problème avec une loi qui n'était pas conforme. L'AMA avait rencontré les représentants de l'Autriche à Strasbourg le mardi précédent et on avait promis de régler cette question rapidement. L'AMA était donc confiante que ce pays agirait en conséquence. Le Bélarus faisait l'objet d'une attention particulière, car il devait améliorer son programme. La Belgique devait mettre en place des règles et des programmes. On avait également noté un problème avec la Croatie, depuis que le pays avait interrompu les activités de son agence l'hiver précédent. Le pays était en voie de mettre en place une nouvelle agence, mais l'AMA disposait de très peu d'informations à cet égard, malgré les correspondances répétées. Le directeur général avait mentionné la Grèce plus tôt. L'AMA faisait le nécessaire pour aider la Grèce et avait écrit plusieurs fois au ministre et à l'ONAD. L'AMA avait écrit à l'ONAD, mais peu d'actions avaient été posées. La veille, il avait reçu une lettre du ministère stipulant que les mesures nécessaires seraient prises afin régler les questions de conformité au Code. L'AMA avait fait des recommandations précises, sans résultats concrets. L'AMA collaborait étroitement avec le Portugal. Elle avait rencontré les responsables du ministère, qui avaient assuré à l'AMA qu'un programme serait mis en place sous peu. Concernant les FI de sports olympiques d'hiver, le hockey sur glace et la luge devaient se conformer. Ces deux fédérations tiendraient bientôt des réunions importantes, et il était confiant que les résultats seraient positifs par la suite.

En évaluant les progrès accomplis depuis mai et jusqu'à la veille à 18h, il note que l'ASOIF avait un score de 100%, tant au niveau des règles que des programmes. Deux FI étaient en progression. Concernant les FI reconnues par le CIO, il y avait eu une hausse en matière de conformité au Code. Leur nombre était passé de 15 à 22 depuis mai. Relativement à SportAccord, le nombre de fédérations conformes était passé de 3 à 5. Du côté des FI paralympiques, le CIP avait été ajouté à la liste et était désormais conforme au Code. Concernant les différentes régions du monde, il dit qu'il y avait eu des avancées en matière de conformité. En Afrique, le nombre de pays conformes était passé de 2 à 14. Dans les Amériques, de 11 à 24; en Asie, de 14 à 24; en Europe, de 19 à 27 et en Océanie, de 2 à 5. Il y avait beaucoup moins de colonnes rouges. Le portrait global montrait que 51% des signataires étaient conformes, 31% (ou 94) étaient en progression et 18% étaient non conformes.

Il poursuit en disant que la prochaine série de données sur les pays dont la représentation sportive était importante avait été présentée aux membres en mai. On avait inclus les Jeux olympiques de 2000 à 2010, de Sydney à Vancouver, et tous les pays médaillés au cours de cette période. De ce nombre, 83% provenaient de 94 pays conformes. Si on incluait les pays en progression et les ONAD, ces chiffres atteignaient 94%, soit 3 342 des 3 545 médailles allouées. Les mêmes statistiques avaient été calculées pour la population mondiale (6,6 milliards d'habitants), et 73% (4,8 millions) se trouvaient dans les 94 pays conformes. Si on incluait les pays en progressions, 88% de la population mondiale était couverte.

Il avait présenté un peu plus tôt un rapport sur les trois catégories de partenaires : ceux qui étaient conformes, ceux qui étaient en progression et ceux qui étaient non conformes. D'ici novembre, son rôle était de présenter un rapport sur les partenaires conformes et non conformes. Il avait classé les partenaires en progression dans la

catégorie « non conforme ». Voilà comment il proposait de présenter les choses au Conseil de fondation en novembre.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de tenir compte du fait qu'au terme des discussions tenues lors de cette réunion, l'AMA enverrait une lettre à tous les signataires non conformes. Ceux-ci auraient la possibilité d'expliquer les raisons de leur non-conformité. On évaluerait leur situation en novembre et on présenterait un rapport final au Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que le Mouvement olympique avait déjà discuté de ce point et avait noté que ce dernier avait appuyé un rapport qui déclarait les partenaires conformes ou non conformes en novembre. Toutefois, il insistait sur l'importance de préciser pourquoi les partenaires pouvaient ne pas être non-conformes. Plus particulièrement, il dit qu'il était préoccupé par rapport à la venue des Jeux olympiques de la jeunesse en Autriche. Il demandait si la situation était problématique. De toute évidence, certains partenaires ne seraient pas conformes en novembre, puisque seuls 51% d'entre eux étaient conformes à l'heure actuelle. Il dit qu'il était surtout important d'aider les signataires non conformes à devenir conformes d'ici novembre, l'Autriche étant l'un des ces pays. Quel était le problème juridique en Autriche?

LE DR SCHAMASCH dit qu'il était particulièrement important d'ici novembre d'entretenir de bonnes relations avec l'AMA, comme c'était le cas présentement, surtout dans le cas de pays dont la situation avec le CIO était problématique, comme l'Autriche ou les pays qui posaient leur candidature pour accueillir les Jeux olympiques. Il fallait obtenir les échanges de courriels et de correspondances entre l'AMA et ces pays afin d'avoir suffisamment de preuve au moment de se présenter aux CNO pour leur expliquer que ces pays avaient bel et bien reçu des informations et des avis de l'AMA.

LE PRÉSIDENT répond qu'il y avait eu une discussion avec le président du CIO le jeudi précédent. L'AMA avait promis de fournir de telles informations au CIO dans les semaines à venir. M. Andersen n'avait pas assisté à cette réunion.

M. ROWE fait référence au point 5 dans le rapport (Autres sujets de discussion). Il souhaitait commenter ces éléments, notamment les deux questions liées aux règles de la FIFA et la FIBA au sujet de la situation pendant la suspension. Malgré l'article 10.10.1 du Code et les commentaires suivants faisant référence à l'entraînement, les règles de ces deux FI contenaient des dispositions permettant aux sportifs de s'entraîner avant la fin de la période de suspension. Il savait que ces règles étaient obligatoires; il souhaitait entendre les commentaires ou les suggestions des membres sur une situation qui, selon lui, était étrange : comment une situation qui semblait non conforme à une disposition en particulier pouvait-elle être considérée comme conforme?

LE PRÉSIDENT dit qu'il fournirait des précisions sur ce point. Les règles de la FIFA et de la FIBA permettant un entraînement en équipe avant la fin de la période de suspension n'avaient jamais été mises en œuvre. L'AMA ne connaissait aucun joueur de football ou de basketball qui avait vécu une telle situation. Si cela s'était produit, l'AMA n'avait pas pu le vérifier – elle n'avait pas les ressources pour le faire non plus. Si aucune plainte n'était faite à l'AMA, elle n'en saurait rien. Les règles contrevenaient au Code, certes. Le dilemme auquel l'AMA avait été confrontée par rapport à ces deux sports majeurs avait été de se demander, dans la mesure où leurs règles contrevenaient au Code, s'il y avait violation. Valait-il la peine de se concentrer là-dessus lorsqu'il n'y avait aucun résultat concret. La situation avait toujours été controversée. Il se rappelait même des débats qui avaient eu lieu alors qu'il avait été observateur à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid en 2007. Il pouvait anticiper que dans le cadre de la révision, les débats reprendraient de plus belle; il n'en connaissait pas l'issue. Au sujet de cette question délicate, l'AMA devait dire qu'elle ne souhaitait pas prendre de décision unilatérale sans les conseils du Comité exécutif. C'est pour cette raison que M. Andersen avait fourni des explications détaillées aux membres aux fins de discussions. Cet

historique présenté, il demandait aux membres s'ils avaient d'autres questions ou commentaires.

M. MCQUAID dit que la question de conformité avait été soulevée la veille. On avait vu les résultats. Il espérait que les efforts se multiplieraient dans les mois à venir. Pour l'avenir, et à la veille de la révision du Code, dans le cadre de laquelle on aborderait la conformité - point que le Comité exécutif abordait abondamment - il dit qu'il serait peut-être plus utile d'aborder la conformité autrement. Au lieu de l'approche adoptée à ce jour, on pourrait avoir des discussions sur une base régulière lorsqu'une ONAD ou une FI posait des gestes non conformes. Le Comité exécutif pourrait notamment prendre note et parler de ces cas et imposer les sanctions nécessaires. La période de conformité pourrait aussi passer de deux ou trois ans à quatre, cinq ou six ans, et ce, afin de rendre le processus plus efficace à long terme.

LE PRÉSIDENT répond que M. McQuaid avait soulevé un point qui avait fait l'objet de plusieurs discussions à l'AMA. L'AMA était un organisme de contrôle, mais dans la mesure où le Code exigeait que l'AMA produise un rapport de conformité tous les deux ans, ces efforts étaient constants. On pourrait plaider que l'AMA se concentrait davantage sur le processus que sur les résultats et se demander si les ressources étaient consacrées aux résultats. Il appuyait le fait qu'une révision tous les deux ans était trop fréquente. En revenant en arrière, l'AMA avait peut-être mal géré ce processus – un représentant des médias le lui avait d'ailleurs fait remarquer cette semaine. Si l'AMA avait mal géré ce processus, il fallait ajouter que la gestion avait été très complexe. Le fait qu'il y ait un processus de révision en cause rendait la gestion encore plus difficile. Le processus de 2008 était un report de 2006 à 2007 puis à 2008. À la fin de 2008, on avait reporté le processus au mois de mai 2009. Le 1^{er} janvier 2009, les révisions approuvées à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Madrid en 2007 étaient entrées en vigueur. Le rapport de 2009 ne pouvait être significatif puisque le Code avait changé et, du coup, l'AMA présentait des rapports sur un document devenu désuet. Ce processus se poursuivait aujourd'hui dans un nouveau cycle; l'AMA était sur le point d'entamer la révision du Code, elle envoyait des lettres invitant les signataires à soumettre leurs suggestions. Le processus culminerait à la fin de 2013. À la fin de 2013, l'AMA devrait présenter un autre rapport de conformité. Selon lui, les deux années devraient être prolongées à quatre années. Dans la mesure où l'AMA opérait selon des règles de droit immuables et ne pouvait pas contourner le processus en vertu du Code, il croyait que l'AMA devait changer le processus et présenter des auto-évaluations en cas de violation, en partant du fait que l'AMA pourrait agir – par l'entremise du Comité exécutif - lorsqu'il y avait de telles violations. Autrement dit, on devrait tenir compte du fait que l'AMA avait évolué au point où elle avait une bonne compréhension de ce qui était requis en matière de conformité. L'AMA devait également se concentrer sur la lutte aux tricheurs et investir en ce sens. Il croyait que l'équipe de M. Andersen préférerait évaluer chacun des sports et leur dire quel type de programme serait approprié, selon le sport ou le pays, en tenant compte du fait que certains sports – plus que d'autres- exigeaient des contrôles ou certains types de contrôles. Dans son intervention, M. McQuaid avait soulevé un point – point qu'il appuyait lui-même. Il proposait que le Comité exécutif demande à la direction de se pencher sur ce point. Les discussions pourraient reprendre en novembre. Il croyait que l'AMA se donnait beaucoup de mal en présentant un rapport de conformité tous les deux ans. Selon lui, il fallait faire les choses autrement.

M. ROWE endossait ce qui venait d'être dit. Il souhaitait obtenir une réponse à sa question soulevée un peu plus tôt. Il ne croyait pas que le problème concernait la mise en œuvre des règles. Si ces règles n'avaient pas été mises en œuvre, pourquoi ne pas les supprimer, tout simplement? Il ne revenait pas à l'AMA de surveiller ces règles non plus. Les signataires, les FI et les gouvernements avaient accepté le Code et il en revenait à ces organisations de surveiller ce type de règles. Il ne suggérait pas que l'AMA surveille ces règles, loin de là. La question était fondamentale. D'une part, quelles étaient les règles obligatoires? D'autre part, si l'article du Code stipulait qu'il n'y ait pas

d'entraînement, l'AMA ne devait pas accepter de règles qui incluaient l'entraînement. Ce sujet serait certainement abordé dans le cadre de la révision du Code. La situation pouvait changer – personne ne pouvait le savoir - mais le fait était que le Code actuel existait. La situation avait été présentée au groupe et on ne pouvait pas l'ignorer. Il attendait les commentaires des autres membres à ce sujet.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des commentaires à ce sujet.

M. REEDIE dit qu'il avait écouté les commentaires sur la voie à adopter en matière de conformité. Il croyait que l'AMA devait finaliser son mandat prévu en novembre. D'autre part, il aurait pensé, depuis le temps, que les partenaires de l'AMA auraient une opinion précise sur la voie à suivre en matière de conformité, et était d'avis cette question était essentielle dans le cadre des consultations et de la révision du Code. Troisièmement, il croyait que l'AMA, en tant qu'organisme de réglementation, devait avoir une opinion claire sur la manière de procéder pour l'avenir. Plusieurs organisations dans le monde avaient un système d'auto-certification en fonction d'un ensemble de règles; il ne restait qu'à vérifier si ces organisations trichaient, ce que peu faisaient (cela survenait surtout dans le secteur financier). Au moment de discuter de ce point à Johannesburg, l'AMA devait demander aux personnes impliquées si c'était ce qu'elles souhaitaient que l'AMA fasse. Alors que l'AMA s'affairait à aider les partenaires à devenir conformes en fonction d'un ensemble de règles, il devait exister un moyen plus efficace et économique pour toutes les parties concernées de demeurer conformes, notamment en apportant des changements mineurs aux règles. Il revenait probablement à la direction de l'AMA, et à quelques partenaires externes d'expérience, de se pencher sur la question et de trouver un bon système sans pour autant ordonner aux partenaires d'adopter un système ou un autre en particulier. La direction ne souhaitait pas adopter une attitude dictatoriale, elle souhaitait seulement indiquer ce qui avait été réalisé selon les règles fournies par les partenaires.

LE PRÉSIDENT dit qu'il apprécierait des commentaires sur la FIBA et la FIFA.

M. MACADAM dit que le rapport suggérait que l'AMA avait déclaré que les règles étaient conformes; toutefois les commentaires faits un plus tôt suggéraient le contraire. Il souhaitait avoir des précisions à cet égard.

LE PRÉSIDENT explique que l'AMA avait remis des lettres partielles à la FIBA et à la FIFA, mais pas de statut de conformité sans équivoque. La direction avait présenté ce point aux membres et sollicitait leurs opinions ou leurs conseils. M. Rowe avait clairement dit que l'article 10.10.1 du Code différait des règles de la FIBA et de la FIFA relativement à l'entraînement à la fin de la période de suspension. Cette période différait selon la durée de la sanction dans ces sports. L'AMA devait-elle appliquer sa règle alors qu'on n'avait pas pu prouver qu'il y avait eu violation de la part des joueurs de football ou de basketball? L'AMA devait-elle appliquer sa règle et ne pas déclarer les organismes conformes tant qu'ils ne supprimaient pas leur règle ou devait-elle simplement dire que cette situation pouvait engendrer beaucoup de frustrations pour bien peu? La direction cherchait des réponses à ces questions.

M. KASPER dit qu'il fallait être prudent en abordant cette question par rapport aux sports d'équipe; c'était aussi le cas dans plusieurs sports individuels, où les sportifs devaient absolument s'entraîner avec l'équipe. En saut à skin, par exemple, le sportif devait s'entraîner avec une équipe. Les membres devaient tenir compte de ce fait.

M. MACADAM dit que le président suggérait qu'il pouvait y avoir des différences potentielles entre la pratique et la théorie. Il croyait que la pratique et la théorie devaient s'harmoniser afin d'être conformes.

LE PRÉSIDENT dit que le directeur général avait une suggestion.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le président avait exprimé la plupart de ses idées. Le véritable problème était le suivant : le Comité exécutif souhaitait-il recommander au

Conseil de fondation en novembre que la FIFA et la FIBA soient déclarées non conformes, puisqu'elles n'allaient pas changer leurs règles avant cette date. Si le Comité exécutif croyait qu'une telle situation exigeait que les deux fédérations soient déclarées non conformes, il dit que la direction voulait le savoir. Il y aurait certainement des réactions qui affecteraient le vote final en novembre. Comme les règles n'étaient pas appliquées, pas qu'il ne sache du moins, il proposait que ceci ne devait pas exclure leur statut de conformité. Cette question ne relevait pas de la direction. Le message venait du Comité exécutif puisque c'était lui qui avait conseillé la direction dans le cadre du processus de conformité à ce jour. Si le Comité exécutif était prêt à dire que le statut de conformité ne devait pas être exclu, il devait en informer la direction. Si le Comité exécutif déclarait que les deux FI n'étaient pas conformes, la direction l'indiquerait dans son rapport de novembre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que cette question était complexe. Il était important que tous les sportifs soient traités sur un même pied d'égalité. Mais les choses devenaient plus compliquées lorsqu'on comparait les sports individuels et les sports d'équipe. Dans certains sports individuels, les sportifs devaient s'entraîner avec l'équipe et dans plusieurs sports individuels, les sportifs s'entraînaient seuls ou avec un entraîneur. Ce type d'entraînement était permis. Il était toutefois interdit pour les sportifs de sports d'équipe de s'entraîner avec leur équipe. Comme cela n'avait pas été un problème jusqu'à maintenant et qu'il n'y avait eu aucune violation, il dit que cette question devait être abordée dans le cadre de la révision du Code. La formulation dans le Code n'était peut-être pas optimale. Il était réticent à déclarer les deux fédérations non conformes à cause d'une règle qui n'avait pas été mise en œuvre et qui n'avantageait pas les sportifs des sports d'équipe. Il réitérait que tous les sportifs devaient être traités de façon équitable et que ce principe était fondamental. En conclusion, il dit que la question devait être abordée dans le cadre de la révision du Code, et n'avoir aucune incidence sur le rapport de conformité de novembre.

M. REEDIE dit que, sur une échelle de 1 à 10, le risque était de 1 – et non de 10. Il était d'accord avec le professeur Ljungqvist. Il dit que la question serait abordée dans le cadre de la révision du Code et qu'il ne fallait pas intervenir à ce stade, ni dans deux ans. Ce n'était pas le plus gros problème auquel le milieu de l'antidopage était confronté. Selon lui, les deux FI devaient être déclarées conformes et la question devait être reprise dans le cadre de la révision du Code.

M. MCQUAID appuyait les points de vue voulant que l'on traite les sportifs équitablement. Il était d'accord avec M. Kasper quand il disait qu'un sportif dont la sanction était terminée aille s'entraîner avec ses coéquipiers. La question était la suivante : le sportif devait-il être tenu à l'écart pendant deux ans ou avoir la chance d'intégrer son sport? La situation était difficile à contrôler. Il était aussi d'accord avec M. Reedie lorsqu'il affirmait que l'AMA avait des questions de conformité beaucoup plus sérieuses que celle-ci à régler.

M. LISSAVETZKY dit qu'il soutenait le principe d'équité. Il croyait que l'opinion exprimée par M. Reedie était la plus pertinente. Il se demandait si un sportif banni, et ayant perdu son statut de membre au sein de sa fédération, pouvait subir un contrôle avant la fin de la période de suspension. Si un sportif était banni pour deux ans et qu'il s'entraînait six mois avant la fin de la période de suspension et prenait des substances interdites, pouvait-il subir un contrôle? Dans son pays, un sportif pouvait être contrôlé durant la période de suspension s'il comptait revenir à la compétition.

LE PRÉSIDENT répond qu'un sportif pouvait subir un contrôle pendant la période de suspension.

M. LISSAVETZKY dit qu'il fallait agir avec circonspection et continuer à tenir des réunions afin d'assurer des règles harmonisées. La question méritait qu'on s'y attarde.

M. ROWE croyait que la question n'était pas de définir la nature déraisonnable des règles; on avait déjà débattu de ce point et une décision avait été prise. Il disait seulement qu'il fallait agir avec circonspection et évaluer les incidences. Il pouvait y avoir des inquiétudes face aux réactions des deux fédérations, mais il fallait aussi considérer d'autres aspects, notamment la santé de l'organisation, et si les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation étaient prêts à accorder un statut qui pouvait sembler non conforme avec les règles de l'AMA. Là était la question. Il savait que les deux fédérations n'étaient pas disposées à changer leurs règles. Il se demandait si elles avaient indiqué qu'elles ne comptaient pas supprimer ces sections avant novembre. Si elles le faisaient, le problème serait réglé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répète qu'il avait bien dit « ne peut pas » et non « ne fera pas ». La question créait une situation de compétences pour s'assurer que la règle soit changée avant novembre. L'AMA avait échangé plusieurs correspondances avec les deux fédérations et avait fourni des conseils. À ce jour, rien n'avait bougé. C'était pourquoi la direction avait demandé conseil au Comité exécutif.

M. MACADAM était d'accord avec M. Rowe. Il réalisait qu'il y avait probablement un contexte important derrière ce débat par rapport à ces deux sports. La question avait été présentée au Comité exécutif et l'Agence devait adopter une approche harmonisée pour tous les sports, ONAD et gouvernements. Il serait déraisonnable de fermer les yeux sur la situation et de les déclarer conformes. Le fait de les déclarer conformes alors que les règles stipulaient le contraire montrerait que le Comité exécutif faisait preuve de mauvaise gouvernance et de mauvaise gestion.

LE PRÉSIDENT dit que les discussions du Comité exécutif à ce sujet avaient été fructueuses. Il voyait que la majorité ne souhaitait pas poser de gestes. Il était prêt à passer au vote à mains levées au besoin. Les opinions semblaient refléter que le Comité exécutif ne voulait pas nier qu'il y avait disparité entre l'article 10.10.1 du Code et les règles de la FIBA et de la FIFA. S'il reprenait l'exemple de M. Kasper sur le saut à ski, il supposait qu'il y avait un cas où une sanction imposée à un skieur l'empêchait de reprendre son entraînement à la fin de la période de suspension. La sanction serait donc de deux ans plus quelques mois après la fin de la suspension. Si on se penchait sur la règle de droit immuable, le Code stipulait une chose alors que les règles visées en stipulaient une autre. Voici ce qu'on disait à la direction de l'AMA : Pour le rapport de conformité de 2011, le Comité suggérerait que la règle (article 10.10.1) n'écarte pas la FIFA et la FIBA du statut de conformité; en outre, le Comité exécutif endossait cette décision. Il demandait s'il avait bien résumé la situation. Il n'était pas entièrement d'accord avec ce point de vue. Il croyait que l'objectif était de trouver une solution sans créer toute une controverse et sans trop déroger de la mission de l'AMA. Il demandait si l'AMA était prête à endosser cette recommandation. Quelqu'un souhaitait-il inscrire sa dissidence?

M. ROWE déclare qu'il ne pouvait pas appuyer la recommandation, mais qu'il ne s'y opposerait pas non plus. Il demandait si les organisations avaient indiqué qu'elles ne comptaient pas appliquer ces dispositions particulières.

LE PRÉSIDENT termine en disant que les lettres auxquelles il avait fait référence dans son commentaire seraient transmises à tous les signataires non conformes en début de semaine.

M. ANDERSEN répond aux questions du professeur Ljungqvist. Le lundi suivant, la direction enverrait des lettres à toutes les organisations antidopage non conformes, leur demandant de fournir des explications sur leur situation. Il dit qu'il tenterait de fournir une évaluation de toutes les réponses, s'il les obtenait. Il avait déjà reçu des réponses de plusieurs de ces organisations antidopage au cours des six ou sept dernières années; il était donc en mesure de rendre compte des problèmes qu'elles vivaient. Néanmoins, la semaine suivante, ces lettres officielles seraient envoyées en vertu du Code. Concernant

l'Autriche, il dit que le gouvernement souhaitait mettre en place une loi qui inclurait tous les éléments du Code. Il était très difficile d'adopter une telle loi au Parlement, parce que les clauses du Code étaient très détaillées et ne pouvaient être toutes intégrées. Il ajoute que deux représentants de l'ONAD d'Autriche (mieux connue en Autriche sous le nom de NADA) s'étaient rendus à Montréal. Une solution avait été envisagée, mais on avait soulevé les difficultés entourant la loi, le Code et la mise en place de toutes les dispositions du Code.

LE PRÉSIDENT dit qu'il croyait que, d'un point de vue pratique, l'Autriche serait considérée comme un pays efficace en matière d'antidopage. Il demandait si cela était exact.

M. ANDERSEN répond que, d'un point de vue pratique, les efforts de l'Autriche étaient très satisfaisants. Le problème qui pouvait se poser touchait un cas impliquant des sportifs autrichiens dans lequel l'AMA n'aurait pas de droit d'appel. Cela n'était pas dans les règles. Cela se produisait souvent. L'AMA n'avait pas les droits que lui conférait le Code pour donner suite à certains cas.

LE PRÉSIDENT dit qu'il existait un modèle du texte proposé en annexe 3. Le professeur Ljungqvist avait demandé des raisons et la direction croyait qu'elle était en mesure de donner de brèves explications qui permettraient de clarifier la situation. Elle le ferait avant novembre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

5.2 Modifications aux Standards internationaux de contrôle (SIC)

LE PRÉSIDENT dit qu'à la lumière de la décision de reporter les modifications au SIL, le Comité exécutif aborderait les contrôles, mais pas les laboratoires, et ce, même si le rapport au point 5.2 faisait référence aux laboratoires.

M. ANDERSEN rappelle aux membres que le directeur général avait présenté les statistiques sur les laboratoires plus tôt en matinée. Il existait également des statistiques distinctes pour les organisations antidopage. À long terme, il ne croyait pas que cela tenait debout. Il y avait plusieurs questions (certaines étaient listées) que les statistiques actuelles ne pouvaient résoudre. La direction demandait aux organisations antidopage, au moyen des SIC, de rapporter certains paramètres aux laboratoires, qui à leur tour intégreraient ces informations dans ADAMS. L'AMA aurait ensuite accès à toutes les statistiques dans ADAMS. Il dit que les ajouts aux SIC seraient les suivants : le type d'échantillon et de contrôle (sang ou l'urine) et le type de compétition (en et hors compétition); on ajouterait, en outre, l'autorité de contrôle; l'AMA rapporterait sur les sports, mais aussi sur les autorités réalisant les contrôles. Il dit que l'AMA rendrait cette nouvelle exigence obligatoire pour la sécurité de l'administration post contrôle. Outre ces statistiques, l'AMA passerait en revue tous les résultats d'analyse anormaux en posant des questions spécifiques sur ces résultats afin de savoir s'ils engendraient des acquittements ou des sanctions. Il dit qu'il s'agissait de l'aperçu de ce point, lequel exigeait des modifications mineures aux SIC.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Comité exécutif s'ils appuyaient la décision requise à la première page du document.

DÉCISION

Les modifications proposées aux Standards internationaux de contrôle (SIC) sont approuvées.

5.3 Politique en matière de prélèvements sanguins

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient déjà abordé cette question un peu plus tôt au moment où le directeur général avait présenté les statistiques. Il était évident que les tricheurs réussissaient à s'en sortir, parce que l'AMA effectuait moins d'analyses de sang.

M. ANDERSEN informe les membres que les informations fournies par l'AMA dans ce rapport représentaient 10%. On pourrait établir les données à 25%, ce qui serait plus approprié, mais à ce stade, on proposait 10%.

M. LISSAVETZKY dit qu'à la réunion des gouvernements tenue en matinée, on lui avait demandé s'il fallait ou non imposer un nombre limité d'analyses. Il avait écouté les commentaires et, à la lumière des informations fournies dans les documents, il avait recensé le pourcentage approximatif d'échantillons sanguins prélevés en 2010. Il dit qu'il était tout à fait d'accord avec le fait qu'il fallait accroître le nombre d'analyses sanguines. Au nom des représentants des gouvernements, il souhaitait faire une proposition proposée durant la réunion du CAHAMA. L'objectif de 10% pouvait mener à la non-conformité. En 2010, seuls 9 des 35 laboratoires avaient atteint l'objectif de 8-10%. Pour certains laboratoires importants, y compris Los Angeles, Beijing et Moscou, les données étaient très faibles. Ceci prouvait qu'un objectif établi à 10% était très draconien, bien que l'intention était bonne. En 2010, les laboratoires accrédités avaient analysé 258 000 échantillons. De ce nombre, 13 300 étaient des échantillons de sang. La proposition était de doubler ce nombre. Il ne savait pas si cela était possible. Les laboratoires de Madrid et de Barcelone respectaient les objectifs. Peut-être devait-on établir un objectif de 10% à atteindre en deux ans, afin d'éviter les frustrations. Il ne croyait pas que l'objectif pouvait être atteint en 2012.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il était d'accord avec M. Lissavetzky par rapport à l'objectif obligatoire de 10%. Il ne croyait pas que l'approche était réaliste ou constructive, mais le Comité exécutif pouvait certainement exprimer cette attente par des encouragements. À la dernière réunion, il avait dit que le nombre peu élevé d'analyses sanguines pour contrôler l'hormone de croissance était décevant. Le Passeport biologique de l'Athlète constituait une amélioration et il espérait qu'il générerait plus de prélèvements sanguins. Quant aux analyses à l'hormone de croissance, il fallait se rappeler qu'on avait rejeté la question lorsqu'elle avait été présentée la toute première fois. On avait ensuite cessé ces analyses pendant plusieurs années, parce qu'on ne disposait pas des trousseaux nécessaires. En outre, les OAD n'étaient pas encouragées à faire des prélèvements sanguins pour détecter l'hormone de croissance parce qu'elles savaient que les coûts étaient très élevés. Il fallait améliorer les techniques d'analyse à l'hormone de croissance. Des progrès étaient réalisés et il espérait que l'AMA adopte une méthode pour détecter l'hormone de croissance chez les cas suspects. Il ajoute que l'objectif obligatoire de 10% n'était pas une bonne idée. Il ne croyait pas que cet objectif devait être atteint par les laboratoires; les OAD étaient concernées. Peu de laboratoires étaient impliqués dans les analyses de sang, comme les statistiques l'indiquaient.

LE PRÉSIDENT dit que ce point méritait d'être clarifié. Malheureusement, l'AMA obtenait des statistiques des laboratoires seulement; les OAD devaient aussi fournir des données. La question ne touchait pas les laboratoires, elle touchait les OAD qui prélevaient les échantillons. Si on retirait le PBA et le cyclisme de l'équation, le nombre de prélèvements sanguins était négligeable. Ils étaient plus coûteux et les OAD prenaient les décisions en fonction des aspects financiers plutôt que sur la nécessité de démasquer les tricheurs, notamment ceux qui avaient recours à l'EPO, aux transfusions, au CERA et à l'hormone de croissance. Dans un monde idéal, l'AMA souhaitait que le nombre d'analyses sanguines dépasse largement les 10%. Dans la mesure où l'AMA demandait aux OAD de modifier leurs pratiques et leurs budgets, il fallait réaliser des contrôles ciblés. Cela ne coûterait pas nécessairement plus cher. Il fallait simplement ajuster les contrôles. Certains sports n'avaient aucune objection à réaliser des analyses de sang. Si

L'AMA prenait au sérieux sa mission de démasquer les tricheurs, mais qu'elle ne réalisait pas d'analyses de sang, elle envoyait le mauvais message. L'AMA avait accepté la recommandation de 10%. Si l'AMA voulait gagner du terrain et démasquer les tricheurs, ce nombre devait être beaucoup plus élevé. Il demandait aux membres de penser en termes de programmes antidopage efficaces. Pour qu'un programme soit efficace, il fallait inclure des analyses sanguines, autrement l'AMA ne remplissait pas son rôle pleinement. La recommandation était que l'AMA recommande que toutes les OAD s'assurent que les échantillons sanguins représentent un minimum de 10% des échantillons prélevés.

DÉCISION

La proposition au sujet de la politique en matière de prélèvements sanguins est approuvée.

6. Science

6.1 Liste des interdictions 2012

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que les membres du groupe d'experts Liste s'étaient réunis à maintes occasions de janvier à août afin de présenter la Liste aux membres. Celle-ci devait être publiée au plus tard le 1^{er} octobre 2011, afin de laisser trois mois aux partenaires pour adapter leurs règles. Comme d'habitude, le groupe d'experts avait tenté de limiter les modifications au minimum, ne changeant que les aspects qui étaient vraiment nécessaires, surtout à l'approche des Jeux olympiques où des changements trop importants n'étaient pas souhaitables. Il dit qu'il y avait peu de modifications cette année, bien que l'une soit assez importante et concernait la philosophie entourant les bêta-2 agonistes. Ces substances étaient interdites lorsqu'elles étaient prises par voie systémique, par injection ou par voie orale, alors qu'elles étaient permises si elles étaient prises par inhalation puisqu'elles constituaient un médicament efficace pour traiter l'asthme. Il y avait un problème par rapport à ces bêta-2 agonistes (par voie systémique et par inhalation). Pour les bêta-2 agonistes disponibles sous les deux formes, le comité s'était efforcé de déterminer des niveaux seuils afin de voir si les substances avaient été inhalées ou injectées, ou prises par voie orale (les deux dernières étant interdites). Ceci avait été le cas pour le salbutamol et d'autres substances. Il y avait également des informations sur le niveau-seuil acceptable pour un autre bêta-2 agoniste, le formotérol, substance largement utilisée. Le groupe d'experts était satisfait des progrès à cet égard. Cela signifiait qu'il y aurait moins de besoins au niveau des AUT et que la tâche des OAD serait allégée. Il laissait au Dr Rabin le soin d'expliquer les détails.

LE DR RABIN présente les principales modifications proposées à la Liste des interdictions 2012. Le document contenait plus d'explications que de changements comme tels. Mais ceci ne signifiait pas que les efforts étaient moins importants au sein du groupe d'experts Liste, au contraire. En réunion, les membres abordaient plusieurs points et débattaient de nouvelles catégories. Sur une base mensuelle, de nouvelles questions étaient soulevées, reflétant les avancées pharmacologiques en matière de nouvelles méthodes utilisées dans le milieu sportif.

Il fait référence au point S0. Cette section avait été introduite l'année d'avant. Elle touchait les substances et non les méthodes. Si de nouvelles méthodes devaient être couvertes dans le futur, on créerait une section M0. Le groupe d'experts avait voulu préciser ce point. Les drogues à façon et les médicaments vétérinaires avaient été ajoutés aux fins de précisions.

Il dit qu'il passerait certains détails, car ceux-ci étaient clairement expliqués dans le document et dans le résumé. Il insistait toutefois sur le fait que chaque commentaire des partenaires reçu dans le cadre du processus de consultation était évalué par les membres

du groupe d'experts Liste. La tâche était colossale. Il parle d'autres éléments qui reflétaient les ajustements de la Liste par rapport aux affaires juridiques. En 2010 et 2011, l'AMA avait fait face à un problème avec l'industrie nutritionnelle qui proposait de plus en plus de substances sur le marché, notamment deux métabolites de la DHEA dont on avait remis en question le statut. L'AMA avait dû trancher, le système judiciaire aussi. Les deux métabolites (7 α -hydroxy-DHEA et 7-keto-DHEA) avaient été ajoutés à la Liste. En outre, il était également précisé que la liste des métabolites endogènes était ouverte et que la liste des SAA endogènes demeurait fermée.

Comme l'avait souligné le professeur Ljungqvist, il dit que l'une des principales modifications en 2012 avait été de proposer un niveau-seuil pour le formotérol. Ce point avait été abordé l'année précédente. Les groupes d'experts Liste et Laboratoires avaient travaillé sur ce dossier, appuyés par des recherches continues et par l'industrie. L'objectif était d'établir des niveaux-seuils pouvant faire la différence entre la prise par inhalation et la prise par voie systémique de bêta-2 agonistes, ces dernières permettant d'améliorer la performance. L'AMA poursuivait ses efforts et était très satisfaite d'annoncer que les membres du groupe d'experts Liste s'étaient entendus pour que ces bêta-2 agonistes soient maintenus sur la Liste, particulièrement si l'AMA continuait ses travaux pour distinguer les voies d'administration permises et interdites. On avait ajouté deux valeurs, l'une étant la dose maximale par 24 heures. Ce point avait été abordé avec les compagnies qui fabriquaient et qui vendaient le produit. L'autre valeur était le seuil dans l'urine. Si l'urine du sportif présentait une concentration supérieure au niveau-seuil, le résultat n'était pas considéré comme anormal. Il fallait demander au sportif de se soumettre à un contrôle d'excrétion afin de savoir si son métabolisme pouvait le situer dans la norme. On utilisait le même principe qu'avec le salbutamol.

Le professeur Ljungqvist avait demandé que l'on apporte des précisions quant à la concentration de 36 ou de 48 microgrammes et il notait qu'il y avait deux façons de mesurer la dose : il pouvait s'agir d'une dose mesurée par le système utilisé – par exemple, lorsque le patient appuyait sur le dispositif pour un certain nombre de bouffées. Il y avait aussi la dose inhalée ou ce qui se rendait directement aux poumons. Dans le document, on indiquait la dose de la concentration inhalée (ou la dose inhalée de formotérol), puisqu'on parlait plus couramment de dose inhalée ou de dose reçue par le sportif.

Il faisait remarquer que la section S4 avait été renommée afin de prendre en compte l'intégration de la section 5 à cette section. La section 5 se trouvait initialement dans la section sur le dopage génétique, mais les experts en dopage génétique n'étaient pas très à l'aise d'y intégrer des substances qui étaient en fait des molécules exogènes, lesquelles n'étaient pas reliées au dopage génétique, et ce, même si elles avaient des effets modulateurs très puissants sur les gènes. L'objectif avait été de transférer cette section dans la section S4 et de lui donner le nouveau titre : Modulateurs hormonaux et métaboliques.

Concernant la section M2, les méthodes, et plus particulièrement M2.2, on pouvait y voir les détails sur les précisions. On donnait des précisions sur les perfusions intraveineuses dans le milieu du sport et de l'antidopage. On faisait référence au volume (50 mL) et à la fréquence (50 mL toutes les six heures). Cette information avait déjà été fournie dans des documents connexes. On l'avait ensuite présentée aux Comités pour les AUT et au groupe d'experts Liste qui avaient décidé de la souligner dans le document sur le résumé des principales modifications. Auparavant, on utilisait le terme « ré-infuser » afin d'éviter la confusion entre ré-infusion et infusion, et ce, parce que la section M2.3 de la Liste ne faisait aucune référence au volume, ce qui signifiait que la règle pouvait être violée. On a donc proposé d'utiliser le terme « ré-introduire » plutôt que « ré-infuser ».

Il dit que la section 3 sur le dopage génétique avait été déplacée dans la section M4.5. Il n'y avait pas de changement à ce niveau. Il n'y avait aucun changement particulier à la section des stimulants comme substances interdites. Il fait remarquer

qu'on avait proposé d'ajouter la nicotine au Programme de surveillance. On avait également reformulé et précisé les informations sur l'adrénaline en tant que substance anesthésique, utilisée surtout par les dentistes.

Les autres changements touchaient surtout des substances interdites dans certains sports. Comme il avait été mentionné l'année précédente, la révision des substances interdites dans certains sports se poursuivait cette année, en conjonction avec les FI et sous la direction du Dr Schamasch et du Dr Vernec. On avait proposé de retirer l'alcool de la discipline des neuf quilles, après discussions avec la FIQ. Cela s'appliquait également aux bêta-bloquants. Il y avait beaucoup d'interactions entre l'AMA et les FI et certaines d'entre elles avaient proposé que leur sport soit retiré de la section des bêta-bloquants. Ces propositions avaient été évaluées et confirmées par le groupe d'experts Liste.

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient en main la Liste des interdictions. On avait souligné les modifications et le tout devait être approuvé. Il leur demandait s'ils avaient des questions ou des commentaires.

M. LISSAVETZKY souhaitait poser une brève question. Le groupe du CAHAMA avait demandé pourquoi le formotérol avait été inclus sur la Liste et non la terbutaline. Le groupe avait aussi demandé des précisions sur les volumes d'injection autorisés pour la manipulation des valeurs du PBA. Sa troisième question touchait l'alcool. Il semblait qu'on consultait toutes les FI. On l'avait fait pour l'alcool. On avait établi des niveaux seuils pour les bêta-2 agonistes en termes d'agents anabolisants, mais il n'y avait pas lieu de le faire. Quelle était la raison? Quels pouvaient être les effets de la nicotine? La nicotine ne figurait pas sur la Liste comme substance interdite en permanence; elle devait être surveillée seulement. Était-ce exact? Il n'avait pas très bien compris.

M. ROWE, tout comme l'intervenant précédent, souhaitait aussi savoir pourquoi la terbutaline ne figurait pas sur la Liste. Concernant le niveau seuil pour le formotérol (de 36 par rapport à 48), il demandait s'il y avait lieu d'informer ou de sensibiliser à ce sujet? Y avait-il des possibilités de confusion? Le Dr Rabin avait expliqué la différence entre une dose inhalée et une dose absorbée, mais certains experts se demandaient si on devait fournir plus d'informations aux médecins et aux sportifs à ce sujet.

LE DR RABIN répond que l'objectif pour la terbutaline était le même que pour les autres bêta-2 agonistes, soit d'établir un niveau seuil dans les mois à venir. Cet objectif était très clair pour le groupe d'experts Liste et pour le Comité Santé, médecine et recherche. Les travaux étaient amorcés pour la terbutaline, mais la tâche d'établir un niveau seuil était plus difficile en raison des similarités de concentrations d'urine. Les travaux se poursuivaient et l'objectif restait le même. On croyait être en mesure de terminer le processus au cours de la prochaine année ou l'année suivante.

Concernant le niveau seuil et la dose pour le formotérol, il dit que la note explicative fournissait des informations additionnelles à ce sujet. Il s'agissait d'un changement important à la Liste. Il était important que les partenaires fassent la distinction entre une dose mesurée et une dose inhalée (absorbée). La note explicative fournissait plus de détails à ce sujet. Quant à la sensibilisation, il dit que l'expérience passée, notamment avec la pseudoéphédrine, avait démontré que le fait d'attirer l'attention des partenaires sur certains aspects portait fruits. Ceux-ci informaient les experts médicaux des différentes OAD. Ce qui était bien avec le système des bêta-2 agonistes était qu'il n'engendrait pas immédiatement de résultats anormaux; il fallait pousser les recherches plus loin si on excédait la dose maximale tolérée. Dans pareil cas, on pouvait faire une analyse des excréments. On avait donc plus de souplesse.

Concernant la nicotine, il dit que cette question était discutée avec les experts médicaux et scientifiques. La nicotine pouvait être classifiée comme stimulant, mais il fallait se pencher sur la question avant de le faire. Il avait été rapporté que l'abus de nicotine comme substance pouvant améliorer la performance était bien réel dans certains

sports. L'avantage d'inclure la nicotine dans le Programme de surveillance était qu'on pouvait recueillir des informations additionnelles avant de se prononcer officiellement. Tel était l'objectif du Programme de surveillance, soit de savoir si on abusait vraiment d'une substance dans un sport. Dans le passé, certaines substances du Programme de surveillance n'avaient pas été automatiquement inscrites sur la Liste. Le but était de recueillir des informations et de permettre au groupe d'experts Liste de faire les recommandations pertinentes. En outre, on avait déjà inclus des stimulants dans le Programme de surveillance et les informations recueillies avaient permis de conclure qu'il n'y avait pas de risque d'abus hors compétition. Il avait donc été décidé de ne pas les inclure sur la Liste. Cette information importante aidait le groupe d'experts Liste à formuler ses recommandations.

La nicotine n'était pas interdite; son inclusion dans le Programme de surveillance ne signifiait pas que cette substance était interdite.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST ajoute que ce n'était pas la première fois que la nicotine faisait l'objet de surveillance. Le CIO l'avait surveillé 20 ans auparavant et n'avait tiré aucune conclusion évidente. Il y avait eu quelques rares cas de concentrations très élevées de nicotine. La situation avait peut-être changé, les comportements aussi. Il croyait donc que c'était une bonne initiative de se pencher plus attentivement sur cette substance et de soumettre les résultats aux membres par la suite. On pourrait décider à ce moment-là s'il fallait inscrire cette substance sur la Liste. Si c'était le cas, le problème évident serait de faire la distinction entre un usage social acceptable et le dopage; cela engendrerait d'autres problèmes comme ce fut le cas pour la caféine. On pourrait en discuter au moment opportun, si nécessaire.

LE PRÉSIDENT était convaincu qu'un usage normal de tabac n'engendrerait pas une hausse de cette nature, mais la possibilité que les journalistes y fassent référence était plausible si on inscrivait cette substance sur la Liste. On courait un tel risque si les membres décidaient de l'inclure dans le Programme de surveillance. Il demandait si les membres approuvaient la Liste des interdictions 2012 de l'AMA.

M. REEDIE dit qu'il avait rencontré le chef du groupe d'experts Liste, un médaillé d'or olympique, ancien médecin d'équipe senior pour l'AOB et directeur médical senior pour les Jeux olympiques de Londres. Il avait souligné que ce document était très complexe et très difficile à comprendre. Lorsque le document stipulait que « toutes les substances interdites seront considérées comme substances spécifiées, sauf les substances appartenant aux classes S1, S2, S4.4, S4.5 et ainsi de suite... », cela représentait environ 80% des substances que l'AMA souhaitait détecter. Dans un avenir rapproché, il aimerait que l'AMA change ces informations et les rende compréhensibles. Son intention n'était pas de retirer des substances ou des sanctions, mais, il souhaitait voir une liste de substances graves, une liste de substances moins graves, une liste de substances à seuil et ainsi de suite. À l'heure actuelle, il était pratiquement impossible pour une personne normale de comprendre ces informations. Il se demandait combien de sportifs les consultaient et les comprenaient. Il dit que l'AMA devait peut-être préparer ces informations elle-même ou aborder le sujet dans le cadre de la révision du Code afin de produire un document compréhensible.

LE PRÉSIDENT ajoute que les documents n'avaient pas été rédigés par des avocats. L'AMA devait peut-être faire un appel d'offres afin que la Liste soit rédigée dans un langage pour non-initiés. Il prenait la suggestion en note. Il croyait que tous les membres autour de cette table avaient tendance à regarder furtivement ces informations sans trop les comprendre. Même si les explications fournies étaient très adéquates et complètes, il s'agissait d'un jargon très difficile à saisir. Il n'en demeurait pas moins que la Liste était un document central à l'AMA. Il valait la peine de se pencher sur un moyen de gérer ce processus. Cela constituait un défi.

LE DR RABIN ajoute que le Programme de surveillance était distinct de la Liste. Il devait être évalué et approuvé séparément. La question de la nicotine avait été abordée en profondeur, c'est pourquoi il souhaitait souligner les deux autres modifications. D'abord, dans la section des narcotiques, on avait ajouté deux substances, l'hydrocodone et le tramadol, suite aux recommandations des partenaires. Ces deux narcotiques avaient soulevé des inquiétudes. Il souligne également la recommandation que les glucocorticoïdes soient surveillés hors compétition. On évaluait la question à l'heure actuelle, car dans certains sports, les glucocorticoïdes pouvaient constituer un problème. Pour faire le lien avec ce que M. Reedie avait dit plus tôt, il ajoute que certains partenaires avaient exprimé le souhait que l'on songe à rédiger une seule liste, à savoir de tenter de faire une transition entre les contrôles en compétition et les contrôles hors compétition. Le fait de récolter des informations sur les glucocorticoïdes dans cette optique serait très utile. Le groupe d'experts Liste recommandait également de surveiller les glucocorticoïdes hors compétition

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remerciait les membres d'approuver le Programme de surveillance et la Liste, bien que sa structure puisse certainement être améliorée.

DÉCISION

La Liste des interdictions et le Programme de surveillance 2012 sont approuvés.

6.2 Projets de recherche 2011

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres que la réunion avait eu lieu à la fin du mois d'août et qu'un consultant juridique avait expliqué la politique en matière de conflits d'intérêts aux membres du Comité Santé, médecine et recherche. Tous avaient compris et accepté la politique, et tous avaient signé le document et s'étaient conformés à la politique dans le cadre des réunions. Les notes respectives avaient été inscrites au procès-verbal lorsque les personnes concernées avaient quitté la salle en raison de conflits d'intérêts.

Concernant les demandes actuelles, il y avait eu 82 demandes de bourses. L'AMA recevait un nombre total d'environ 82 à 88 demandes par année. Les demandes pour les projets totalisaient 19,1 millions de dollars américains, mais l'AMA ne disposait que de 6 millions de dollars. Les chercheurs provenaient de 23 pays de quatre continents. La situation était comparable à celle de l'année précédente. 35 projets avaient été recommandés, pour un total de 4,46 millions de dollars, soit 23% du montant total demandé. Il dit aux membres que la répartition des approbations proposées, par continent, se trouvait dans le document fourni. 42% des projets avaient été financés en partie, d'autres avaient été financés en totalité, en fonction des budgets. D'autres avaient été financés en partie par l'AMA et au moyen d'autres sources. Le montant total de 6,39 millions de dollars pour les 35 projets avait été réduit à 4,5 millions de dollars.

Il demandait au Dr Rabin de fournir des détails sur les projets approuvés.

LE DR RABIN dit que 35 projets avaient été évalués par le Comité Santé médecine et recherche et soumis à l'approbation. Il dit que son exposé serait bref, mais qu'il expliquerait certains détails sur le processus et l'aspect scientifique. Il dit qu'il tenterait de résumer les projets, d'en souligner certains et d'expliquer pourquoi ils avaient suscité l'intérêt du Comité Santé médecine et recherche.

La section liée à l'extension des projets déjà approuvés reflétait le fait que lorsque des projets importants étaient présentés à l'AMA au cours d'une année, le Comité Santé médecine et recherche recommandait que certains soient écourtés en termes de temps (et d'argent) et se concentrent sur certains aspects scientifiques. Si la première phase était réussie, l'AMA pouvait considérer une deuxième phase. Les projets de cette section étaient parfois appelés projets pilotes ou projets écourtés. Cette section renfermait des

projets liés à certaines méthodes antidopage et à la possibilité d'utiliser de nouvelles substances ou de nouveaux procédés, appelés aptamères, pour améliorer la détection de certaines méthodes. L'hormone lutéinisante était aussi le sujet de lignes directrices publiées par l'AMA récemment. Il restait encore des travaux à faire en ce sens. L'EPO constituait toujours un problème, d'une part parce que les sportifs s'y intéressaient (la substance était extrêmement efficace pour augmenter le transfert d'oxygène aux muscles) et aussi parce qu'on trouvait toujours de nouvelles formes d'EPO sur le marché. D'un point de vue scientifique, ce problème était un défi permanent reflété par le nombre de demandes reçues. Comme il l'avait mentionné plus tôt, il y avait aussi certains projets sur la Liste qui abordaient de nouveaux aspects de l'antidopage, notamment la pharmacocinétique des bêta-2 agonistes, un élément digne d'intérêt. L'AMA comptait sur le partage d'informations de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies, toutefois, certains éléments étaient requis dans le cadre des projets de recherche. C'était aussi le cas pour les glucocorticoïdes. On devait mieux comprendre et définir les contours des propriétés pharmacodynamiques et pharmacocinétiques des produits afin de mieux définir comment ils pourraient être évalués dans le cadre de la Liste.

Comme il l'avait déjà mentionné, il souhaitait souligner quelques projets, surtout les projets sur les aptamères, cette nouvelle forme d'anticorps ne ressemblant en rien aux anticorps en termes de structure, mais dont l'approche était la même pour aider à concentrer d'infimes quantités d'un produit dans une matrice complexe ou pour aider à détecter de telles substances ou analytes. Il s'agissait d'une bourse reconduite remise au groupe du professeur Bruno. Les résultats initiaux étaient très prometteurs et il valait la peine de suivre de près ces recherches. L'objectif visé par le Comité Santé médecine et recherche était de mieux détecter l'hormone de croissance. Le comité avait donc recommandé ce projet aux fins d'acceptation.

D'autres projets abordaient certains points déjà discutés plus tôt. L'un touchait les bêta-2 agonistes, à deux différents niveaux, afin de montrer l'intérêt des chercheurs et du Comité Santé médecine et recherche. L'AMA avait souvent collaboré avec le groupe du Dr Backer du Danemark. Ce groupe avait aidé l'AMA avec la règle du formotérol et continuait ses travaux sur d'autres bêta-2 agonistes. Comme on avait parlé de la terbutaline, il dit que deux projets (ceux des Drs Backer et Whyte) se penchaient plus spécifiquement sur cette substance, surtout la terbutaline inhalée par comparaison à la terbutaline prise par voie orale.

Il dit qu'il y avait aussi une section qui contenait des projets renforçant ou complétant les méthodes analytiques actuelles. De nouvelles technologies faisaient leur apparition dans le milieu des analyses. L'AMA devait appuyer cette activité en fournissant du matériel de référence qui permettrait aux laboratoires de produire des rapports et réaliser des recherches de haute qualité, surtout en matière de quantification des substances. Le secteur de l'IRMS s'améliorait constamment, tant au niveau de la sensibilité et de l'applicabilité que de son utilisation accrue. Il parlait des rapports isotopiques du carbone, de l'hydrogène et du nitrogène et potentiellement de l'oxygène un peu plus tard. Le but étant d'étendre la sensibilité et l'applicabilité de la méthode. Dans le cadre de certains projets réguliers, on tentait d'intégrer des procédures dans les laboratoires; tel était l'objectif d'un projet sur l'unification de méthodes d'extraction, et ce, afin de faciliter et de rendre moins coûteuses les activités des laboratoires antidopage.

Il souhaitait parler de deux projets sur le clenbutérol. Tout le monde était au fait des problèmes récents avec cette substance. Ces projets abordaient certains de ces problèmes. En outre, la communauté scientifique – particulièrement la communauté antidopage- surveillait de près la molécule de l'EPO. Le premier projet sur le clenbutérol était un nouveau concept, voulant que si la viande était contaminée, certains métabolites provenant de la viande seraient différents des métabolites produits par le corps humain. On parlait de concentrations infimes; il fallait donc avoir recours à des méthodes

ultrasensibles. Il était fort possible qu'à ces niveaux de concentration, on puisse dépister des différences. Le groupe des Pays-Bas, sous la direction du Dr Sterk, était expert en contamination de viande à différentes substances, y compris au clenbutérol. On avait recommandé le financement de ce projet. En outre, il dit qu'un autre groupe avait proposé une approche médico-légale pour le clenbutérol. Autrement dit, on proposait de faire des analyses pour détecter le clenbutérol dans la matrice capillaire (les cheveux). Cette méthode n'était pas particulièrement recommandée par les experts des laboratoires, mais cette information pouvait s'avérer utile dans certaines circonstances. Il valait la peine que l'AMA s'y attarde. Le processus était plus complexe, mais le groupe pouvait l'évaluer en raison de son expertise en médecine légale.

Concernant la détection de drogues de façon et de nouvelles substances dopantes, il dit qu'il s'agissait d'une lutte constante pour la communauté antidopage. On avait déjà vu certaines de ces substances dans le passé et certaines avaient été introduites dans l'industrie des suppléments alimentaires. Il fallait donc prendre en compte ces faits. Les méthodes d'analyse courantes étaient plus sensibles, Ainsi, l'AMA était dans une position favorable pour détecter les drogues de façon, surtout les stéroïdes de façon. Cette sensibilité accrue permettrait à l'AMA de mieux cerner le problème.

L'AMA surveillait également les nouvelles substances, notamment les antagonistes du récepteur à l'endothéline. Ces substances étaient en développement dans l'industrie. L'AMA souhaitait évaluer leur potentiel et développer des méthodes antidopage, s'il s'avérait que ces substances avaient un potentiel dopant dans l'avenir.

Il ajoute que le terme « spice » était de plus en plus utilisé sur le marché pour désigner les cannabinoïdes. Quelques cas avaient été rapportés récemment. Il ne suffisait pas de détecter ces drogues, il fallait aussi trouver les méthodes ou les substances masquant ces drogues. On avait donc recommandé un projet qui abordait cette problématique.

Il souligne les travaux continus sur les substances en développement. Les sirtuines constituaient une nouvelle catégorie de drogues pouvant avoir une incidence sur l'insuline, voire déplacer les fibres musculaires afin d'accroître l'endurance et la motricité. Toute substance pouvant altérer la qualité des fibres musculaires était préoccupante. Certaines de ces molécules étaient déjà en développement. Un groupe de recherche avait présenté un projet proposant de développer des méthodes pour analyser ces substances. L'avantage d'une collaboration entre l'AMA et l'industrie était que ce médicament était développé par une compagnie qui avait signé une entente avec l'AMA. L'AMA pouvait donc jeter un pont entre l'industrie et les laboratoires antidopage.

Dans la section du dopage génétique, il y avait certains projets intéressants. L'AMA recevait encore beaucoup de demandes, toutefois, au fil des ans ce secteur de recherche devenait de plus en plus restreint, en fonction de recommandations du groupe d'experts sur le dopage et d'informations et de projets évalués par le Comité Santé, médecine et recherche. Bon nombre d'hypothèses initiales n'étaient plus au programme. Le comité se concentrait sur la technologie qui pouvait être utilisée dans le milieu antidopage, mais il y avait trois projets liés à la détection directe, projets qui étaient dignes d'intérêt, selon lui. Le matériel de référence certifié en matière de détection directe était important, voire essentiel, lorsqu'on parlait de quantification. Il fallait aussi poursuivre les activités sur les signatures moléculaires qui, selon lui, étaient dignes d'intérêt, particulièrement en raison de la sensibilité accrue obtenue au cours des dernières années dans le secteur des analyses scientifiques.

Il revient au projet en faisant référence à trois groupes : celui du Dr Snyder (Université de Floride), celui du Dr Mouillier (Nantes) et celui du Dr Simon (Université de Gutenberg). Ces trois groupes avaient travaillé en parallèle dans le passé. D'un côté, les équipes des Drs Snyder et Mouillier et de l'autre, l'équipe du Dr Simon. Ils avaient proposé des technologies fort prometteuses qui permettraient à l'AMA de détecter le

dopage génétique. Les deux approches avaient été évaluées par le groupe d'experts sur le dopage génétique. On avait formulé une recommandation proposant de fusionner les deux méthodes en un seul projet plutôt que de travailler sur deux méthodes en parallèle. De vives discussions avaient eu lieu avec les trois groupes. Au bout du compte, ils avaient accepté de présenter un seul projet. Ce dernier avait été évalué par le Comité Santé, médecine et recherche. Il remerciait d'ailleurs le Dr Friedman pour son soutien lors des discussions. Les groupes avaient accepté de mettre au point un essai analytique et de le valider pour la détection du dopage génétique, en se concentrant particulièrement sur le transgène de l'EPO. Si la méthode était efficace, on pourrait effectuer une validation préclinique et l'étendre à d'autres transgènes comme l'hormone de croissance. Cette approche lui semblait la plus adéquate.

Il dit qu'il y avait également quatre projets novateurs. Il avait parlé des drogues de façon. Outre les stéroïdes de façon, il y avait les stimulants de façon. On avait récemment vu des cas de méthylhexaminine. Les transfusions de sang autologue étaient prioritaires à l'ordre du jour. C'était très complexe. On avait vu différentes approches dans le passé. Certaines semblaient prometteuses et devaient être explorées. L'AMA visait non seulement le PBA, mais aussi la détection directe de transfusions sanguines. Il mentionne également les hormones peptidiques. On pourrait se pencher sur les glucides de ces protéines à l'aide du profil de glycosylation. Cette option semblait prometteuse.

Dans le passé, il avait beaucoup parlé des projets soumis à l'AMA et des projets ciblés. Dans le cadre de ses activités et de son budget de recherche, il était important que l'AMA ait la possibilité de contacter des équipes de recherche pour leur soumettre des sujets spécifiques. Il s'agissait de projets ciblés, dans le cadre desquels l'AMA s'adressait à des équipes, lançait des appels d'offres et sollicitait des commentaires. En 2011, certains secteurs avaient été soulignés, notamment le multiplexage, en tenant compte de la possibilité de combiner les analyses pour économiser du temps et de l'argent. On avait proposé cette option pour l'hGH, l'ACG, le CERA, l'hématide et d'autres substances. Les stabilisateurs-HIF constituaient une nouvelle génération d'EPO qui faisait son entrée sur le marché. L'AMA devait les surveiller de très près. Même si l'AMA collaborait étroitement avec l'industrie, elle devait rester proactive. L'exploration de la matrice salivaire était également une possibilité intéressante, surtout pour les stéroïdes anabolisants ou les profils hormonaux des sportifs. Sans donner tous les détails sur le SOMAmer, il dit qu'il était intéressant pour quantifier les protéines et mesurer la masse d'hémoglobine, qui constituait la quête ultime du PBA, parce que le jour où l'AMA pourrait mesurer la masse d'hémoglobine, elle disposerait de la meilleure variable qui soit dans le cadre du module hématologique du PBA. L'AMA devait continuer ses travaux avec l'industrie. Plus la collaboration avec l'industrie serait étroite, plus l'AMA pourrait évaluer de médicaments au potentiel dopant. Il dit que cette collaboration se renforcerait au fil des ans. L'AMA devait consacrer une partie de ses énergies et de son budget à l'analyse et à l'évaluation du potentiel dopant de nouvelles substances développées par l'industrie.

LE DR SCHAMASCH remercie le professeur Ljungqvist et le Dr Rabin pour leurs explications détaillées. Il dit qu'il était très important que l'AMA poursuive ses travaux et présente régulièrement des comptes rendus de recherches. Il était important d'avoir des détails sur les travaux en cours afin que les non-initiés comprennent à quoi servait l'argent investi. Il savait que les investissements étaient pertinents, mais qu'il serait intéressant d'avoir des comptes rendus réguliers sur les avancées importantes dans le milieu de la recherche.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il avait été intéressant d'avoir autant de détails sur les projets. C'était une première cette année. Il cherchait toujours dans le tableau les résultats pouvant soutenir l'AMA dans la lutte contre le dopage. Il pouvait peut-être y avoir une autre colonne à cette fin. Il trouvait regrettable que plusieurs membres ne connaissent pas la science comme les experts. Personne ne mettait en doute les démarches des experts, mais personne ne pouvait le reconnaître en lisant les rapports ou

en écoutant les présentations. Pour l'année à venir, on pouvait envisager d'inclure une colonne qui fournirait plus d'explications pour les non-initiés. Il remerciait les intervenants pour leurs efforts et leurs documents pertinents. La question du conflit d'intérêts avait soulevé des inquiétudes l'année précédente, et il savait que le processus avait été fait dans les règles de l'art. Il remerciait le professeur Ljungqvist d'avoir procédé de la sorte.

Il demandait aux membres du Comité exécutif s'ils approuvaient les recommandations de projets du Comité. Il ajoute que ces projets seraient évalués attentivement avant la signature des contrats.

DÉCISION

Les projets de recherche 2011 sont approuvés.

6.3 Modifications au Standard international pour les laboratoires

LE PRÉSIDENT retire ce point à l'ordre du jour parce que d'autres points sur les laboratoires avaient été soulevés. Il croyait qu'il était approprié que toutes les modifications au SIL soient abordées au même moment plutôt que par bribes. Il dit que toutes les questions seraient abordées en novembre.

DÉCISION

La décision portant sur les modifications au Standard international pour les laboratoires est reportée à novembre 2011.

6.4 Mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires

LE DR RABIN dit que son rapport constituait un suivi de la réunion du Comité exécutif de mai dernier. On y avait présenté une mise à jour de la situation sur la mise en place de trois méthodes obligatoires approuvées devant être mises en place par les laboratoires antidopage. Le délai de mise en place de ces méthodes avait été fixé au 1^{er} janvier 2010. Malheureusement, certains laboratoires n'avaient pas pu le faire pour différentes raisons, comme on l'avait expliqué en mai. Toutefois, l'AMA avait noté des progrès encourageants de la part de plusieurs laboratoires. On avait jugé utile de revoir en septembre les progrès réalisés par les laboratoires antidopage. Il avait tenté de compiler les dernières informations au 2 septembre dans un tableau annexé au rapport afin d'expliquer et de montrer ces progrès. Deux laboratoires posaient problème : celui de Stockholm, en Suède, et celui de Bloemfontein en Afrique du Sud. Selon les informations reçues, il était d'avis que ces laboratoires ne seraient pas en mesure de mettre en place ces méthodes (la méthode de l'IRMS pour Bloemfontein et deux méthodes, IRMS et EPO, pour Stockholm) avant la fin de l'année. Il s'agissait d'une question préoccupante basée sur la décision prise par le Comité exécutif en 2008. Il était important de revoir la situation et de formuler d'autres recommandations et décisions sur la situation et l'accréditation par l'AMA de ces deux laboratoires.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur la décision requise. Cette question avait été abordée à de nombreuses occasions et le délai original avait été fixé deux ans auparavant. On avait étendu l'échéance, mais il y avait toujours deux laboratoires non conformes – la Suède et l'Afrique du Sud – surtout pour l'IRMS. Les autorités publiques avaient discuté des coûts de l'IRMS en matinée. Il semblait y avoir une volonté d'agir en Afrique du Sud, mais le processus budgétaire était au ralenti. La situation était plus complexe lorsque les laboratoires étaient financés par les gouvernements. Lors de la discussion en matinée, il avait été question d'une somme de 250 000 euros (coûts de l'appareil). En vertu de certaines conditions, l'AMA pouvait prêter cette somme aux gouvernements afin qu'ils soient conformes. Ceci s'appliquait surtout à l'Afrique du Sud

qui n'avait qu'un seul laboratoire et qui avait besoin de cet équipement pour réaliser des analyses complètes. Concernant la Suède, il dit qu'il y avait d'autres laboratoires à proximité. La situation n'était donc pas aussi urgente. Toutefois, les bourses de recherche avaient été remises à l'institut du professeur Ljungqvist, institut-hôte du laboratoire. L'AMA octroyait des bourses et ces sommes devaient servir. Il se voyait mal proposer un prêt à court terme à la Suède comme moyen d'encourager à agir, mais cela pouvait se faire. Tout ce que l'AMA souhaitait était que les deux laboratoires respectent les délais. Aucune action n'était proposée. À quoi bon imposer des échéances si l'AMA continuait de les repousser. Pendant ce temps, rien ne se passait. Il ajoute que les gouvernements avaient eu quelques réticences face à la proposition de prêt.

M. REEDIE demande combien de temps il faudrait aux deux laboratoires pour devenir conformes, si l'AMA consentait les prêts pour acheter l'équipement.

LE PRÉSIDENT répond que la formation pouvait prendre jusqu'à six mois.

LE DR RABIN ajoute que cela pouvait dépendre des compétences déjà acquises par les laboratoires, mais il estimait que l'achat et l'installation des équipements, en plus de la formation et de la mise en place, pouvaient prendre six mois.

M. REEDIE demande combien coûtait un tel équipement.

LE PRÉSIDENT répond que l'équipement coûterait environ 250 000 d'euros par laboratoire. Pour avoir souvent échangé avec les gouvernements, il lui semblait qu'ils les ignoraient. L'Afrique du Sud disait vouloir aller de l'avant, mais n'arrivait pas à obtenir le soutien et le budget pour ce faire. Aucune solution de rechange n'était proposée dans les cas où les laboratoires ne respectaient pas les échéances. Il était ridicule que l'AMA continue de parler de délais en se croisant les bras. Dans le contexte, il dit qu'il aimerait entendre plus de commentaires à cet égard.

LE DR SCHAMASCH dit qu'il comprenait le problème et croyait qu'il était très généreux de la part de l'AMA d'offrir un demi-million de dollars en équipements aux deux laboratoires. Le problème était que tous les laboratoires devaient acquérir l'équipement et les compétences pour réaliser toutes les analyses. En se penchant sur les analyses faites dans les laboratoires, il se demandait s'il ne valait pas mieux disposer de plus de laboratoires spécialisés dans certaines parties du monde plutôt que de voir tous les laboratoires équipés de tout le matériel, mais incapables d'appliquer les compétences. Il ne savait pas si cette option était envisageable. Le groupe de travail ad hoc devait peut-être considérer et changer certains critères adoptés en 2008. Si l'AMA dépensait un demi-million de dollars pour deux laboratoires et que le nombre d'analyses était insuffisant pour compenser cet investissement, était-ce la bonne voie à adopter?

LE PRÉSIDENT dit que l'Afrique du Sud le préoccupait davantage compte tenu des compétences et du transport des échantillons dans cette région. On pouvait difficilement faire de la détection sans IRMS, selon les dires. La possibilité de faire faire certaines analyses par des sous-traitants était difficile en termes de coûts et de temps. Il souhaitait ardemment que la Suède agisse, mais il y avait d'autres laboratoires à Oslo et à Helsinki, villes près de la Suède.

M. REEDIE dit qu'il était désolé de devoir ramener la question d'argent sur le tapis. Si l'AMA parlait d'octroyer des fonds, peut-être que quelqu'un en Afrique du Sud avait décidé qu'il n'était pas prêt à dépenser cet argent. Était-ce le cas?

LE PRÉSIDENT précise que le financement était imminent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'une certaine somme d'argent était mise de côté pour la lutte contre le dopage en Afrique du Sud. Une grosse partie de cette somme irait au SAIDS. Le ministre avait dit à l'organisme qu'il devait investir l'argent dans de l'équipement destiné au laboratoire. Cela ne faisait pas partie du mandat du SAIDS,

c'était une question distincte et politique. Là résidait le problème. Il dit que l'AMA serait heureuse d'en discuter à nouveau avec le ministre.

M. REEDIE dit que la réponse était que l'équipement appartiendrait sans doute au laboratoire. Si l'AMA devait consentir un prêt de 250 000 dollars pour acheter l'équipement destiné au laboratoire, il fallait obtenir de bons conseils légaux et fiscaux ainsi qu'une garantie de remboursement de l'Afrique du Sud. En réalité, l'AMA retirerait 250 000 dollars d'un compte bancaire qui rapportait peu d'intérêt pour l'investir dans des activités antidopage, à condition qu'elle récupère cet argent. Il ne voulait surtout pas entendre qu'il y avait des problèmes politiques au moment de rembourser, il voulait un chèque. Dans un sens, les mêmes conditions s'appliquaient à la Suède. Il revenait à l'AMA de demander conseil à ses auditeurs pour savoir comment cette question pouvait se concrétiser sur le plan juridique.

LE PRÉSIDENT était tout à fait d'accord avec M. Reedie. Tout ce qu'il avait avancé était logique. Il fallait agir en ce sens. L'idée des prêts avait été lancée parce que l'AMA voulait que les laboratoires soient efficaces. Ce n'était qu'une suggestion. Il était prêt à accueillir d'autres propositions. On avait songé à cette option plutôt que de ne rien faire et de laisser les choses aller. Il demandait aux membres s'ils avaient d'autres suggestions.

M. LISSAVETZKY dit que cette question avait été abordée à la réunion des gouvernements le matin même, avant la réunion du Comité exécutif. Au point 6.4, on mentionnait la suspension provisoire pour trois laboratoires : Afrique du Sud, Suède et Thaïlande. Il dit que la situation de la Thaïlande avait été réglée. Ne restaient que les problèmes en Afrique du Sud et en Suède. Une proposition avait été faite sur ce que le président avait avancé, à savoir de ne pas agir avant novembre et de trouver un moyen d'aider l'Afrique du Sud d'ici là. Quant à la Suède, c'était un pays important avec une longue tradition en antidopage. Toutefois, il ne semblait pas intéressé à acquérir l'équipement d'IRMS. En Afrique du Sud, l'équipement était essentiel, car il n'y avait qu'un laboratoire en Afrique du Nord. Il fallait un laboratoire en Afrique du Sud. On pouvait prendre une décision en novembre à Montréal; il proposait donc qu'on lance un dernier ultimatum aux deux parties de régler la question avant novembre. Selon lui, l'idée de suspendre les deux laboratoires aujourd'hui n'était pas très bonne.

LE PRÉSIDENT dit qu'il croyait avoir aiguillé les membres vers cette voie. On pouvait toutefois proposer d'autres solutions.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit qu'il ne devait peut-être pas se prononcer au nom de la Suède, mais qu'il souhaitait faire un correctif. Il dit que la question de l'achat de l'équipement pour l'IRMS avait été réglée en Suède; le problème touchait l'équipement pour l'EPO et le soutien temporaire à cet égard. Telle était la précision qu'il souhaitait apporter. Pour des raisons évidentes, il ne souhaitait pas discuter du laboratoire de la Suède. À la réunion de mai, il avait parlé de ses préoccupations par rapport à la décision prise en 2008, en fonction des informations et des données eues en 2006 et 2007. Il s'était passé beaucoup de choses depuis et le portrait global avait changé d'un point de vue scientifique et des exigences. La décision prise en 2008 ne convenait peut-être plus aux intérêts de l'AMA en 2011. Il dit que les membres pourraient vérifier le procès-verbal de la dernière réunion afin qu'il n'ait pas à se répéter. Il craignait que l'AMA ne se retrouve dans une situation où elle distribuerait trop de méthodes à trop de laboratoires, lesquels n'auraient pas suffisamment de volume ou de masse critique pour suivre le niveau de compétence requis. C'était trop souvent la situation dans le milieu scientifique. On devait plutôt se concentrer sur certains laboratoires experts qui maintiendraient la masse critique et la compétence. Il avait déjà demandé des statistiques sur les activités des laboratoires accrédités en matière d'hGH, d'EPO et d'IRMS, mais il ne les avait pas. Donc il ne connaissait pas le volume exact dans les différents laboratoires. Il réitérait sa demande d'obtenir de telles informations avant la réunion de novembre, afin de connaître les activités des laboratoires. S'il n'y avait pas suffisamment d'échantillons pour

une analyse en particulier, l'accréditation ISO serait retirée et l'AMA ne pourrait accréditer les laboratoires. À titre d'exemple, il dit qu'il y avait une entente entre Oslo et Stockholm pour que l'EPO ne soit pas analysée par le laboratoire de Stockholm, mais par le laboratoire d'Oslo. Mais le nombre d'échantillons par année transmis à ce laboratoire n'était pas assez élevé pour maintenir une accréditation ISO, et ce, même si le volume total que le laboratoire d'Oslo recevait de son propre laboratoire et des autres laboratoires impliquait qu'il avait la masse critique requise. Concernant l'hGH, le laboratoire de Stockholm avait analysé une vingtaine d'échantillons l'année précédente. Il dit qu'il aimerait savoir ce que faisaient les autres laboratoires pour maintenir la compétence nécessaire. Il était peut-être temps de revoir la décision de 2008 afin de voir si elle servait toujours la cause de l'AMA. En outre, l'AMA devait éviter de suspendre des laboratoires qui fonctionnaient bien. En résumé, il dit qu'il souhaitait obtenir les statistiques à la réunion de novembre. Pour prouver à quel point les choses avaient changé depuis la décision de 2008, le PBA et le modèle hématologique avaient été créés, ce qui avait engendré des changements importants du côté des échantillons sanguins. Il demandait si l'AMA devait regrouper cette compétence ou la diluer. Il voulait voir les faits avant de se prononcer.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que c'était la raison pour laquelle il avait demandé à tous les laboratoires de fournir des copies de leurs contrats. On ne réalisait pas suffisamment d'analyses à l'EPO. C'était la faute de tout le mouvement antidopage. Le problème n'était pas avec les laboratoires, mais bien avec les ONAD qui n'envoyaient pas suffisamment d'échantillons aux laboratoires et ne demandaient pas suffisamment d'analyses. Cette situation était très fâcheuse. L'AMA devait y remédier, faute de quoi elle aurait investi de 15 à 20 millions de dollars dans la recherche sur l'EPO pour rien, puisqu'elle n'était pas mise en pratique. Il ne croyait pas que l'AMA devait revenir sur la décision prise en 2008; elle devait regarder en avant. En vertu de la décision liée au pourcentage de 10% des échantillons prélevés pour des analyses sanguines, chaque laboratoire recevrait plus d'échantillons aux fins d'analyse. L'AMA devait évaluer les listes d'analyses sélectives afin de s'assurer que plus d'analyses à l'EPO - sinon toutes - étaient réalisées. Il y avait deux laboratoires dans le monde qui éprouvaient des difficultés et il croyait qu'il fallait aller de l'avant en fonction des intérêts de la majorité. Il notait que les laboratoires faisaient beaucoup d'autoprotection; aussitôt qu'un laboratoire était menacé, les autres se mobilisaient pour l'aider, plutôt que de réaliser les analyses de qualité requises. Cela avait été le cas avec le laboratoire de Malaisie, alors que deux directeurs de laboratoires avaient fourni des preuves pour que ce laboratoire conserve son accréditation, alléguant que les manquements n'étaient pas si graves. L'AMA devait briser ce type de résistance; il ne pouvait insister davantage sur ce point. Il avait vécu une telle expérience de résistance au cours des trois dernières années. Il dit qu'il s'opposerait au fait de revenir sur une décision prise en 2008, tant que les pratiques n'étaient pas mises de l'avant au cours des 12 prochains mois.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif reporterait à novembre la décision sur ce point. D'ici là, il demanderait à la direction d'évaluer les questions soulevées, y compris les points soulevés par le professeur Ljungqvist relativement à la décision de 2008. Par la suite, en novembre, la direction présenterait un compte rendu des discussions avec les deux pays sur les questions juridiques et de prêts, advenant que le Comité exécutif approuve de tels prêts. L'objectif étant d'essayer d'intégrer ces deux laboratoires dans le système plutôt que de les suspendre temporairement. Le laboratoire de Stockholm ne posait pas problème, puisqu'il y avait quelque 22 laboratoires en Europe qui réalisaient 65 000 analyses; ce laboratoire devait donc réaliser 3 000 analyses pour assurer le rendement. Le directeur général avait soulevé un très bon point lorsqu'il avait dit qu'il y aurait davantage d'échantillons sanguins, dont le minimum était fixé à 10%. À cet égard, il était souhaitable que tous les laboratoires opèrent en conformité, selon les exigences de l'AMA. Il dit que la direction reviendrait sur ce point à la réunion du Comité exécutif de novembre. Les membres auraient l'occasion de se prononcer à nouveau à ce moment.

M. SULEIMAN croyait que l'idée de reporter la décision était bonne. Il souhaitait rapporter que l'Afrique du Sud avait fait la promotion des idéaux de l'AMA en Afrique. Il croyait que toutes les démarches que l'AMA pouvait entreprendre pour aider l'Afrique étaient pertinentes. L'Afrique du Sud avait appuyé les autres pays d'Afrique en termes d'expertise; il croyait donc que l'AMA devait appuyer l'Afrique du Sud afin qu'un laboratoire reste en place dans ce pays.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif aurait l'occasion de se prononcer à cet égard en novembre.

DÉCISION

Il est pris note de la situation par rapport à la mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires. Une décision à cet égard sera prise en novembre.

6.5 Document technique TD-19-NA

LE DR RABIN dit que le groupe d'experts Laboratoires avait révisé le document technique TD-19-NA. La nouvelle version était présentée aux fins d'approbation. Il croyait qu'elle reflétait les avancées scientifiques et les questions soulevées par certains laboratoires en matière d'interprétation des données. C'est ce qui expliquait le diagramme ou l'arbre décisionnel : celui-ci apportait des précisions aux laboratoires sur la manière de mettre en place les analyses et la façon de procéder dans les laboratoires antidopage. Il ajoute qu'il y avait eu nombre de discussions sur ce document; néanmoins, les membres du groupe d'experts Laboratoires s'étaient entendus pour dire qu'il était le plus pertinent qui soit à ce jour. Il soumettait le document à l'approbation du Comité exécutif.

M. REEDIE dit à la blague qu'il n'aurait jamais cru de son vivant qu'il voterait en faveur d'un document lié aux tests de grossesse!

DÉCISION

Le document technique TD-19-NA est approuvé.

6.6 Mise à jour – Recommandations du groupe ad hoc Laboratoires

LE DR RABIN présente un compte rendu, à la suite d'une présentation des recommandations du groupe ad hoc Laboratoires faite au Comité exécutif en mai. Les membres constateraient qu'il y avait eu beaucoup de progrès, notamment une révision des dispositions du SIL. Il souhaitait mentionner qu'il n'y avait eu aucun progrès dans un secteur en particulier, soit la conservation des échantillons, et ce, parce que l'AMA avait d'abord voulu approcher deux fédérations qui avaient de l'expérience dans le domaine : l'UCI et l'IAAF. Durant la période estivale, ces deux FI avaient été très occupées et cette démarche avait été reportée à l'automne.

LE PRÉSIDENT dit que le document était présenté à titre de compte rendu. Il était néanmoins disposé à accueillir les commentaires.

M. ROWE réitère une offre qu'il avait faite auparavant, à savoir que l'ASADA était disposée à fournir son aide dans le développement de protocoles parce qu'elle avait de l'expérience dans ce domaine (conservation à long terme).

LE DR SCHAMASCH insiste sur le fait suivant : les critères pour se prononcer sur un sportif suspect devaient être établis de telle sorte que le laboratoire ne puisse jamais identifier les athlètes.

LE PRÉSIDENT dit que la sécurité des échantillons devait être préservée.

LE DR SCHAMASCH précise que l'AMA devait faire preuve de prudence et de ne pas pousser les recherches trop loin, afin de ne pas alerter ces sportifs; pas pour des raisons de conservation, mais pour des raisons liées aux critères pour se prononcer sur un sportif suspect.

LE PRÉSIDENT termine en disant que ce point serait noté.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les recommandations du groupe ad hoc Laboratoires.

7. Divers

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des points à soulever.

M. REEDIE dit qu'il avait été agréable de se retrouver à Lausanne. La réunion avait été organisée avec brio. Il croyait deviner que le président du CIO recevrait vraisemblablement une lettre du président de l'AMA qui aborderait l'accueil chaleureux réservé à l'AMA et le bon déroulement des activités.

LE PRÉSIDENT dit à M. Reedie qu'il comptait formuler de tels commentaires et remercier M. Thill pour la réception et le dîner. Il avait demandé à M. Thill et aux membres du CIO de transmettre ses remerciements au CIO et à son président au nom de l'AMA pour l'utilisation des installations, l'hospitalité et le soutien. L'expérience avait été intéressante pour plusieurs membres qui n'avaient jamais visité Lausanne. La direction de l'AMA avait réussi à rencontrer les organismes sportifs des FI; ces rencontres avaient porté fruits. Il remerciait à nouveau le CIO pour cette opportunité fournie à l'AMA.

LE DR SCHAMASCH dit que le CIO était heureux d'inviter les membres au Musée olympique le lendemain. À leur arrivée, ils n'avaient qu'à mentionner qu'ils étaient membres du Comité exécutif et on leur donnerait accès au site.

8. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT souligne la participation et l'appui des membres durant la réunion. Il remercie également les interprètes pour leur soutien, ainsi que le personnel de l'AMA, qui avait fait un travail colossal pour préparer le matériel destiné aux membres à Lausanne et pour offrir tout le soutien nécessaire. En outre, il tenait à remercier Mme Villard pour son aide. Il ajoute qu'il y avait eu de questions difficiles à régler. La manière constructive dont ces questions avaient été traitées avait fait avancer les choses. Il remerciait les membres pour leurs efforts à participer aux réunions et leur souhaitait un bon retour à la maison en toute sécurité.

Il attire l'attention des membres sur les dates des prochaines réunions. Il dit que la réunion de mai 2012 se ferait avant celle de SportAccord à Québec, alors que la réunion de septembre se tiendrait à Londres. L'AMA assisterait à la réunion de clôture des Jeux paralympiques. Il croyait que l'AMA devait y assister afin de reconnaître le sport paralympique. Il s'agissait là d'une belle occasion de le faire et de se réunir dans la ville des Jeux olympiques. Il dit qu'il n'avait pas visité le Guild Hall, mais que le directeur général l'avait décrit comme un édifice impressionnant. L'AMA serait heureuse de s'y rendre.

M. REEDIE dit que la réunion du Comité exécutif de mai 2012 entrerait en conflit avec la cérémonie d'allumage de la flamme olympique à Olympia. Ainsi le rapport des finances devrait possiblement être préparé autrement.

LE PRÉSIDENT répond qu'il comprenait que M. Reddie puisse avoir d'autres engagements. Il remerciait les membres en leur souhaitant à nouveau un retour sécuritaire à la maison.

DÉCISION

Comité exécutif – 19 novembre 2011, Montréal;
Conseil de fondation – 20 novembre 2011, Montréal;
Comité exécutif – 17 mai 2012, Montréal;
Conseil de fondation – 18 mai 2012, Montréal;
Comité exécutif – septembre 2012, Londres, R.-U.;
Comité exécutif – 17 novembre 2012, Montréal;
Conseil de fondation – 18 novembre 2012, Montréal.

La séance est levée à 15h30.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA